

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE DE
« SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET
DEMOCRATIQUE EN ILE-DE-FRANCE »**

TROISIEME AFFECTATION 2014

ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION TYPE

**AFFECTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MARCHÉ
RELATIF AU SITE INTERNET COLLABORATIF « PROJETS
CITOYENS »**

Chapitre budgétaire : 930 « Services généraux »
Code fonctionnel : 021 « Conseil régional »
Programme : HP 021-005 « Démocratie de participation »
Action 10200503 « Aides régionales »
Action : 10200506 « Démocratie numérique »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	5
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS ET PROGRAMMES BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL	8
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS	13
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AVENANTS	59
ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : NOUVELLE CONVENTION TYPE	73

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer, 12 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de **219 100 €** en autorisations d'engagement, prélevées sur le chapitre 930 « Services généraux », Code fonctionnel : 021 « Conseil régional », Programme : HP 021-005 « Démocratie de participation », action : 10200503 « Aides régionales » du budget 2014.

Ces opérations concernent des projets annuels, programme pluriannuels, et des avenants, qui relèvent de la politique régionale de « Soutien à la participation citoyenne et démocratique en Ile de France » votée par délibération CR N°01-11 du 8 avril 2011 [Délibération /RAPPORT CR01-11DEL.pdf](#)

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, (dispositif IRIS 00000047) il est proposé d'adopter une nouvelle convention type, actualisée et simplifiée, en remplacement de celle approuvée par délibération N°CR 01-11 le 8 avril 2011

Et enfin, ce rapport vous propose d'affecter de nouveau un montant de **50 000€** en autorisation d'engagement prélevée sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » sous fonction 021 « Conseil régional » programme HP 021-005 (102005) « Démocratie de participation » action 10200506 « Démocratie numérique » du budget 2014, (**transfert de l'action 10200503 aides régionales**) afin de poursuivre la démarche engagée autour du site www.projets-citoyens.fr, site collaboratif de mutualisation des initiatives associatives et citoyennes en Ile-de-France, l'analyse des propositions après négociations avec les 3 meilleurs candidats dépasse l'enveloppe attribuée à la CP de janvier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE
« SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET DEMOCRATIQUE EN ILE-DE-FRANCE »

TROISIEME AFFECTATION 2014

ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION TYPE

AFFECTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MARCHE RELATIF AU SITE INTERNET COLLABORATIF
« PROJETS CITOYENS »

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010, relative aux délégations d'attributions du conseil Régional à sa commission permanente
- VU La délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010, relative au règlement budgétaire et financier
- VU La délibération n°CR 01-11 du 08 avril 2011 relative au soutien en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France et adoptant une convention-type ;
- VU La délibération n°CR 43-04 du 18 novembre 2004 relative à la démocratie de participation en Ile-de-France ;
- VU La délibération n° CP 07-797 du 13 septembre 2007 adoptant un avenant-type à la convention relative au soutien régional aux projets en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;
- VU La délibération n° CP 13-400 du 30 mai 2013 relative au soutien régional aux projets en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France ;
- VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2014 ;
- VU Le présent rapport CP 14-340 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU L'avis de la Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative ;
- VU L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article n°1 :

Décide de participer au titre du dispositif « soutien en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France », au financement des projets détaillés en annexe 1, 2 et 3 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **219 100 €**

Subordonne le versement des subventions dont les projets sont détaillés en annexe 2 à la signature de conventions, conformes à la convention type visée par l'article 2 de la présente délibération et autorise le président du Conseil régional à la signer

Subordonne le versement des subventions dont les projets sont détaillés en annexe 3 à la signature d'avenants conformes à l'avenant type adopté par délibération n° CP 07-797 du 13 septembre 2007 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **219 100 €** en disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » sous fonction 021 « Conseil régional » programme HP 021-005 (102005) « Démocratie de participation » action 10200503 « Aides régionales » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article n°2 :

Adopte la convention type relative au dispositif « soutien en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France » (dispositif IRIS 00000047) présentée en annexe 4 en remplacement de la convention type approuvée par délibération N°CR 01-11 du 8 avril 2011

Article n°3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 (subventions de fonctionnement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Titre du projet	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14003499	FORMATION DE PRIMO-ARRIVANTS A L'ACQUISITION DE SAVOIRS DE BASE POUR LES IMPLIQUER DANS LA VIE PUBLIQUE/ANNUEL	AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES	01/04/2014
14003529	SEMINAIRES REGIONAUX "FAVORISER L'ACCES A LA CITOYENNETE DES JEUNES MIGRANT-E-S"/ANNUEL	ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE	01/05/2014
14008570	EGALITE ET TERRITOIRES/ANNEE 2/ PROGRAMME TRIENNAL	APEJOB - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ETUDES SUR LE JUDAISME D'ORIENT ET DES BALKANS	01/02/2014
14003455	CHANTIER PARTICIPATIF DE CONSTRUCTION D'UNE YOURTE ACCUEILLANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ECHANGE LOCAL/ANNUEL	ASSOCIATION LOI 1901 - 360 DEGRE SUD	01/04/2014
14003507	EGALITES/ANNUEL	CIE KAEL	01/09/2014
14008572	FEMMES, MEDIAS, BANLIEUES/ ANNEE 3 (PROGRAMME TRIENNAL)	DU COTE DES FEMMES	01/01/2014

14003443	IMMIGRE-E-S : AUTONOMIE ET CITOYENNETE/ANNUEL	FASTI - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES	01/04/2014
14003439	DU THEATRE SOCIAL ET POLITIQUE (CREATION DE COLLECTIFS DE CITOYENS ACTIFS)/ANNUEL	LES Z'EN TROP	01/04/2014
14003591	RENCONTRES DU CADRE DE VILLE 2014/ANNUEL	ROBINS DES VILLES	01/05/2014
14003508	DANS LE CERVEAU DES ADOS CO CONSTRUCTION DE CONNAISSANCES PAR ET POUR LES ADOLESCENTS/TRIENNAL ANNEE 1	TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF	01/05/2014
14003561	BIENS COMMUNS ET CITOYENNETE/ANNUEL	UTOPIA	01/04/2014

Article n°4 :

Affecte une autorisation d'engagement de **50 000€** supplémentaire disponible sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » sous fonction 021 « Conseil régional » programme HP 021-005 (102005) « Démocratie de participation » action 10200506 « Démocratie numérique » du budget 2014.

Afin de poursuivre la démarche engagée autour du site www.projets-citoyens.fr, site collaboratif de mutualisation des initiatives associatives et citoyennes en Ile-de-France.

**Le Président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : TABLEAU
RECAPITULATIF DES PROJETS ET PROGRAMMES
BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	R0006357	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	930 - Services généraux
Code fonctionnel :	021 - Conseil Régional
Programme :	102005 - Démocratie de participation
Action :	10200503 - Aides régionales

Dispositif :	00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
---------------------	--

Dossier :	14003439 - DU THEATRE SOCIAL ET POLITIQUE (CREATION DE COLLECTIFS DE CITOYENS ACTIFS)/ANNUEL		
Bénéficiaire :	P0026517 - LES Z'EN TROP		
Localisation :	CA PLAINE COMMUNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
91 200,00 €	TTC 16,45 %	15 000,00 €	

Dossier :	14003443 - IMMIGRE-E-S : AUTONOMIE ET CITOYENNETE/ANNUEL		
Bénéficiaire :	R33320 - FASTI - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
75 700,00 €	TTC 46,24 %	35 000,00 €	

Dossier :	14003455 - CHANTIER PARTICIPATIF DE CONSTRUCTION D'UNE YOURTE ACCUEILLANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ECHANGE LOCAL/ANNUEL		
Bénéficiaire :	P0016781 - ASSOCIATION LOI 1901 - 360 DEGRE SUD		
Localisation :	CA CLICHY S/BOIS-MONTFERMEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	12 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
58 181,00 €	HT 20,63 %	12 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	R0006357	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	930 - Services généraux
Code fonctionnel :	021 - Conseil Régional
Programme :	102005 - Démocratie de participation
Action :	10200503 - Aides régionales

Dispositif :	00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
---------------------	--

Dossier :	14003499 - FORMATION DE PRIMO-ARRIVANTS A L'ACQUISITION DE SAVOIRS DE BASE POUR LES IMPLIQUER DANS LA VIE PUBLIQUE/ANNUEL		
Bénéficiaire :	R4528 - AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
100 000,00 €	TTC 20 %	20 000,00 €

Dossier :	14003507 - EGALITES/ANNUEL		
Bénéficiaire :	P0025468 - CIE KAEL		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	18 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
61 750,00 €	TTC 29,15 %	18 000,00 €

Dossier :	14003508 - DANS LE CERVEAU DES ADOS CO CONSTRUCTION DE CONNAISSANCES PAR ET POUR LES ADOLESCENTS/TRIENNAL ANNEE 1		
Bénéficiaire :	P0016608 - TRACES THEORIE REFLEXE APPREND COMM EDUCAT SCIENTIF		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 100,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
10 200,00 €	TTC 50 %	5 100,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	R0006357	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	930 - Services généraux
Code fonctionnel :	021 - Conseil Régional
Programme :	102005 - Démocratie de participation
Action :	10200503 - Aides régionales

Dispositif :	00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
---------------------	--

Dossier :	14003529 - SEMINAIRES REGIONAUX "FAVORISER L'ACCES A LA CITOYENNETE DES JEUNES MIGRANT-E-S"/ANNUEL		
Bénéficiaire :	R32778 - ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
13 000,00 €	TTC 50 %	6 500,00 €

Dossier :	14003561 - BIENS COMMUNS ET CITOYENNETE/ANNUEL		
Bénéficiaire :	P0022501 - UTOPIA		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
37 100,00 €	HT 40,43 %	15 000,00 €

Dossier :	14003591 - RENCONTRES DU CADRE DE VILLE 2014/ANNUEL		
Bénéficiaire :	P0026525 - ROBINS DES VILLES		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
61 040,00 €	TTC 32,77 %	20 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	R0006357	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	930 - Services généraux
Code fonctionnel :	021 - Conseil Régional
Programme :	102005 - Démocratie de participation
Action :	10200503 - Aides régionales

Dispositif :	00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France
---------------------	--

Dossier :	14008570 - EGALITE ET TERRITOIRES/ANNEE 2/ PROGRAMME TRIENNAL		
Bénéficiaire :	R30613 - APEJOB - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ETUDES SUR LE JUDAISME D'ORIENT ET DES BALKANS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
61 200,00 €	HT 28,59 %	17 500,00 €	

Dossier :	14008572 - FEMMES, MEDIAS, BANLIEUES/ ANNEE 3/PROGRAMME TRIENNAL		
Bénéficiaire :	R1445 - DU COTE DES FEMMES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
51 445,00 €	TTC 38,88 %	20 000,00 €	

Dossier :	14010690 - MEMOIRE URBAINE ET PARTICIPATION DEMOCRATIQUE DANS LA METROPOLE DE DEMAIN / ANNEE 3/PROGRAMME TRIENNAL		
Bénéficiaire :	P0017285 - ASSOCIATION METROPOP		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
82 500,00 €	TTC 42,42 %	35 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000047 - Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France :	219 100,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 930 - 021 - 102005 - 10200503 :	219 100,00 €
---	--------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003455
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CHANTIER PARTICIPATIF DE CONSTRUCTION D'UNE YOURTE ACCUEILLANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ECHANGE LOCAL/ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	58 181,00 €	20,63 %	12 000,00 €
	Montant Total de la subvention		12 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : 360 DEGRE SUD
 Adresse administrative : 3 ALL FERNAND LINDET
 93390 CLICHY-SOUS-BOIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Esteban VALVERDE, Président

Objet : Promotion de l'économie sociale et solidaire, et promotion du développement durable, par la mise en place d'actions citoyennes génératrices de lien social au niveau local et international.

Date de publication au JO : 4 juin 2005

N° SIRET : 48340211100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Création d'un espace citoyen d'échange alternatif via un chantier participatif de construction d'un lieu qui implique les habitants

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

Création d'un espace citoyen d'échanges alternatifs

- Chantier participatif de construction d'une Yourte de 10 mètres de diamètre, environ 80m² répondant aux normes ERP.
- Un projet participatif de sa genèse à son fonctionnement
- Impliquer les habitants, partenaires et futurs utilisateurs dans la construction même de l'espace
- Mutualiser cet espace à travers un S.E.L. à destination des citoyens et des partenaires associatifs et de leurs publics.
- Créer un lieu de rencontres, de solidarité, d'échanges, d'acquisition de savoirs et d'autonomie.
- Animer ce lieu de manière à sensibiliser et à installer une dynamique de solidarité et de démocratie à travers l'organisation d'événements ciblés (trocs aux fringues, échanges de services, ateliers retouche, couture, bricolage, réparation de vélos et banque de pièces de rechange, troc aux boutures, projections et débats, repas communautaires...)

Description :

Une 1ère phase de sensibilisation : déjà depuis plusieurs années, l'association mène nombre de projets de sensibilisation du public sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire. Le nouveau projet est l'occasion d'organiser des rencontres et une réflexion autour du futur espace citoyen, afin que les futurs utilisateurs choisissent ensemble les modalités de fonctionnement du S.E.L.

Le Chantier se déroulera en deux temps :

Un chantier de menuiserie avec un petit groupe de moins de dix jeunes en insertion (Régie de Quartier et Arrimages) aura lieu dans un atelier à Bondy pour réaliser les débits de bois, durant une semaine.

La construction en elle-même, avec un groupe d'une vingtaine de personnes, encadrées par l'équipe, celle d'Arrimages et de la Régie de Quartier.

Dans l'optique de mettre en place un réseau d'échanges solidaires dynamique et autonome, mise en place d'une programmation d'événements ponctuels, d'ateliers et de rendez-vous d'échanges afin que le public se familiarise avec ce genre d'alternative. Le public s'approprie le fonctionnement en l'inventant, et pour ce faire :

- Lancement d'un concours auprès des établissements scolaires pour le design et la frappe de la monnaie fictive.
- Programmation d'ateliers de bricolage, recyclage, réparation de vélos, couture et retouches.
- Programmation de journées à thème, projections, débats.
- Organisation de journées de troc : vêtements, jouets, ustensiles et petit électroménager, équipement bébé, boutures...
- Tenue d'un tableau géant d'échanges de service géré par les participants.
- Mutualisation de l'espace avec les activités des autres associations partenaires.
- Mise à disposition (location journalière contre monnaie locale) de vélos bricolés en triporteurs, vélos de ville pour sortie en famille (en partenariat avec le Centre Social de l'Orange Bleue

Les partenaires engagés :

- La Ville de Clichy sous Bois : mise à disposition de l'espace public, financement du SEL, démarches administratives au niveau de l'urbanisme, relai communication, conseils techniques.
- La Régie de Quartier la Rose des Vents : co-organisera le chantier participatif par l'encadrement des jeunes.
- Arrimages : recrute les jeunes participants au chantier et met à disposition des encadrants.
- Le Chapiteau de La Fontaine aux Images : Met à disposition son lieu et matériel pour « la semaine à 360 » semaine d'échanges sur l'échange, pour l'implantation de la Yourte, participera à la mutualisation de l'espace.
- Le Réseau d'Echange de savoirs, qui fort de son expérience de 20 ans, participera activement à la vie du SEL.
- L'Association de soutien aux travailleurs immigrés : relai incontournable auprès du public Clichois et Montfermeillois en parcours d'alphabétisation.
- Les centres sociaux de la Dhyus et de l'Orange Bleue : relai public

-L'Ame du Décor : entreprise de construction de décors en événementiel

Méthode d'évaluation envisagée

Objectifs et indicateurs

Nombre d'adhésions

Nombre de participants engagés

Mixité des adhérents

Fréquentation de l'exposition et qualité de la mise en scène de l'expo, investissement des partenaires, artistes professionnels exposés

Rayonnement du projet municipal, départemental et régional.

Origine des adhérents

Une démarche d'observation sera mise en place et suivie par une personne de l'équipe, engagée en service civique, son rôle sera l'observation du projet, de son évolution et de ses faiblesses, pour pouvoir y réagir au plus vite. Cet œil observateur sera le thermomètre, qui permettra d'être réactifs et de faire des bilans à chaque étape du projet.

Modes de restitution du projet / du programme

Un reportage vidéo et photos, ainsi qu'une news letter seront réalisés tout au long du projet.

Ce travail sera présenté lors de l'inauguration du lieu, une occasion d'inviter le public à participer et de provoquer la rencontre des élus, partenaires et habitants.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

Le projet a pour objectif général la mutualisation, celle de l'espace crée, des services échangés, mais aussi une grande dimension partenariale. Les semaines de conférences débat sont aussi l'occasion d'inviter les porteurs de projets similaires et d'échanger sur les pratiques. L'association fait partie de nombreux réseaux.

Moyens mis en œuvre :

Une embauche en emploi d'avenir est prévue en 2014 spécialement pour la coordination et l'animation du projet.

- Salariés de l'association : 2 permanents :

Médiateur socio culturel Chargé de l'économie solidaire

Coordinatrice et animatrice du SEL

Une personne en service civique

Supervision générale, administrative et opérationnelle : la directrice, bénévole.

Suivi technique du chantier, du bâti et de la sécurité :(technicien intermittent)

Responsable sécurité diplômé par le CIAP : membre du conseil d'administration

Moyens matériels et équipement :

Matériel de construction de la yourte (plancher, chevrons, toile, huisserie, quincaillerie, convecteurs, électricité et sécurité...)

Financement d'investissement obtenu auprès du Conseil Général du 93, Appel à projet 2014 ESS, obtention du prix Lauréat de l'ESS sur ce projet)

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Localement : Clichy sous Bois, haut et bas, Montfermeil

Puis Livry Gargan, Coubron, Les Pavillons sous Bois, Gagny, Le Raincy.

Public(s) cible(s) :

Pour la semaine à 360° « Une semaine d'échange sur l'échanges » Ecoles, collèges, lycée, tout public, et des partenaires associatifs.

Pour le chantier de menuiserie : Le public de jeunes en réinsertion de la Régie de Quartier et Arrimages.

Pour le chantier de construction : même public que la menuiserie+ intégration de volontaires tout public

Pour le SEL et ses animations : tout public avec priorité pour le travail en partenariat avec les associations du champ social et leur public.

Nombre de participants potentiels :

Pour la semaine à 360° 2014 : 200 personnes

Pour le chantier de menuiserie : 10 personnes

Pour le chantier de construction : 20 personnes

Pour le SEL et ses animations : 100 adhérents et/ou bénéficiaires en avril et 200 en décembre

Soit environ 350 personnes pour le lancement du projet.

Nombre de destinataires potentiels 350

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable * le taux d'intervention

Localisation géographique :

- CA CLICHY S/BOIS-MONTFERMEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS DE FOURNITURES	25 721,00	44,21%
CHARGES EXTERNES	694,00	1,19%
AUTRES CHARGES	1 112,00	1,91%
SALAIRES ET CHARGES	30 654,00	52,69%
Total	58 181,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PRESTATIONS DE SERVICES	5 400,00	9,28%
CUCS VILLE	4 000,00	6,88%
COHESION SOCIALE DEPARTEMENT 93	3 000,00	5,16%
ASP	11 633,00	19,99%
REGION IDF	12 000,00	20,63%
DEPARTEMENT 93	8 664,00	14,89%
VILLE DE CLICHY S/BOIS	3 000,00	5,16%
PROJET BANLIEUE BNP	5 000,00	8,59%
ADHESIONS	750,00	1,29%
EMPLOIS D'AVENIR	1 734,00	2,98%
FONDS PROPRES	3 000,00	5,16%
Total	58 181,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	12 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	8 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003499
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FORMATION DE PRIMO-ARRIVANTS A L'ACQUISITION DE SAVOIRS DE BASE POUR LES IMPLIQUER DANS LA VIE PUBLIQUE/ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	100 000,00 €	20,00 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AAJFB - ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO BERBERES
 Adresse administrative : 2-4 RUE DE HARLAY
75004 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Dalila Ahmedi KERCHOUCHE, Présidente

Objet : Œuvrer pour la promotion des valeurs de citoyenneté avec des actions à vocation sociale, préventive et politique ; lutter contre l'exclusion sociale et culturelle par une présence dans les quartiers défavorisés, interventions facilitant l'accès au droit.

Date de publication au JO : 16 juillet 1991

N° SIRET : 40437164300028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Formation de primo- arrivants à l'acquisition de savoirs de base pour les impliquer dans la vie publique.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens qui s'est réuni le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

L'action de l'AJFB comporte deux volets qui visent à sensibiliser les enfants, les adolescents, les jeunes et leurs parents issus de pays tiers (hors UE) aux questions de lois, de droits et des devoirs en organisant des moments d'échanges et de formation autour de certaines problématiques : connaissance et compréhension des règles de droit de la société d'accueil, les valeurs fondatrices de la République et plus particulièrement la laïcité, la connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions françaises, notamment celles intervenant dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, la prévention de la violence, la gestion des conflits, les questions de l'exercice de la démocratie, la sensibilisation à l'égalité hommes/ femmes et plus généralement la question des discriminations.

L'action s'adresse à des enfants/jeunes et leurs parents migrants ressortissants de pays tiers (hors UE).

Description :

L'intégration passe par une nécessaire connaissance de la société d'accueil : ses codes, ses valeurs, ses lois, ses institutions et les différents professionnels qui les incarnent.

Pour cela l'association articule ces interventions sur plusieurs dimensions : la compréhension et la légitimité des Lois de la République, la reconnaissance et la valorisation des compétences parentales et la nécessaire remise en cause des préjugés et des fausses représentations.

Tout cela concourt à la compréhension d'un principe fondamental qui fonde notre société démocratique : le respect de la dignité humaine que l'on soit un homme ou une femme.

Modalités :

Mise en place de sessions d'interventions collectives en partenariat avec :

- des établissements scolaires accueillant un grand nombre d'enfants et de jeunes élèves récemment arrivés en France et leurs parents (issus de pays tiers, hors UE),
- que des associations accueillant des parents primo-arrivants issus de pays tiers (notamment dans le cadre des Ateliers Socio Linguistiques) etc...

Les contenus des interventions cadrent avec les thèmes qui figurent dans les « contrats d'intégration » à destination des primo arrivants, ressortissants de pays tiers (hors UE).

Par ces rencontres collectives, il s'agit de valoriser leurs compétences en favorisant les relations et les échanges, ceux d'abord dont ils sont à l'initiative. En lien avec ces thèmes sont également prévues des visites de différents institutions, notamment le Palais de justice, ainsi que des rencontres avec des professionnels de la justice, de la petite enfance, de l'éducation spécialisée, etc. (magistrats, avocats, policiers, éducateur spécialisé, etc.).

VOLET 1– Action de formation des parents primo-arrivants, ressortissants de pays tiers (hors UE) aux valeurs de la société française.

VOLET 2 – Action d'accès à l'éducation à la citoyenneté en direction des enfants, des adolescents et jeunes primo-arrivants, ressortissants de pays tiers (hors UE)

10 sessions de formations par groupe aux valeurs de la République

Soit : entre 120 à 150 interventions, sachant que les sessions peuvent comporter plusieurs interventions

Nombre de groupes

10 à 15 groupes d'adultes et 3 à 5 groupes d'élèves bénéficiaires de l'action,

Méthode d'évaluation envisagée :

L'évaluation prévue se fait en interne par le biais

- de feuilles de présence et de fiches d'évaluation complétées après chaque intervention qui permettent de mesurer la satisfaction des partenaires et des bénéficiaires, leur implication, leur participation et leur assiduité.

- de réunions de suivi et d'évaluation de l'action régulières avec les partenaires.

- de suivi des indicateurs suivants :

Méthode d'évaluation :

Quantitatifs

Nombre de groupes de parents et de classes participant au projet
 Taux de fréquentation et évolution des groupes
 Nombre de partenaires impliqués dans la réalisation de l'action
 Nombre de projets reconduits
 Financements reconduits par les Villes, la Région Ile-de-France, l'Etat et le FEI.

Qualitatif

Questionnaires d'évaluation pour chaque intervention
 Intégration de l'action dans le projet de l'association ou de l'établissement partenaire comme moyen d'intégration des parents et des élèves,
 Qualité du débat intervenant / parents-élèves (interactivité, échanges, questions, débats...)
 Implication des parents et des élèves dans le choix des thématiques
 Implication des partenaires (équipes éducatives) dans la réalisation de l'action
 Evaluation avec les partenaires sur les impacts auprès des parents et des jeunes
 Reconduction et/ou développement des actions

Modes de restitution du projet / du programme

- Rencontres pour restituer le travail accompli, en présence de l'ensemble des participants et des partenaires. Les parents et élèves seront les acteurs de cette rencontre (démarche active dans l'organisation, la mobilisation des publics, l'animation, la prise de parole, etc...).
- Remise d'une attestation de suivi de la formation en présence des partenaires
- Mise en valeur du projet sur le site de l'association et du site de la Région Ile-de-France « Projets citoyens »

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

- Participation aux rencontres et réunions de la Région IDF qui entrent dans le cadre de ces thématiques / axes de travail
- Diffusion de ce projet sur le site « Projets citoyens » de la Région IDF (documents et extraits du film)

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 1 juriste - avocat de formation 0.38 ETP
- 1 juriste 0,44 ETP
- 1 juriste 0,44 ETP
- 1 dir.adjointe - coordination 0,38 ETP
- 1 médiatrice 0.1 ETP
- 1 médiatrice 0.1 ETP

Elèves avocats

Indemnités stagiaires 0.17 ETP

- Personnes extérieures :Avocats (membres de l'association)
- Bénévoles :10

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Répartition géographique : Seine-Saint-Denis (Drancy, Rosny-sous-Bois, Epinay-sur-Seine et Aubervilliers et Le Bourget), et Paris 13^e (détail tableau).

Les lieux d'interventions sont les établissements scolaires de la Seine-Saint-Denis dans lesquels existent des classes d'accueil (CLA) destinées aux élèves primo-arrivants (collèges Jacques Jorissen à Drancy, Gabriel PERI à Aubervilliers et autres du département de la Seine-Saint-Denis

Public(s) cible(s) :

Les associations et établissements scolaires accueillant des parents ou jeunes primo-arrivants ressortissants de pays tiers (hors UE) sont majoritairement implantés dans des quartiers populaires, voire défavorisés, où se concentre une population en difficulté

Ce public est en recherche d'informations, notamment sur le fonctionnement des institutions et en particulier de celui de l'école car nombre d'entre-elles ont des enfants scolarisés.

Nombre de participants potentiels :

Entre 150 et 180 ressortissants bénéficiaires de l'action (1500 et 1800 cumulés)

Chaque groupe est constitué en moyenne de 10 personnes, ressortissants de pays tiers (hors UE).

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
SALAIRES ET CHARGES	78 025,00	78,03%
INTERVENANTS EXTERIEURS	3 000,00	3,00%
FRAIS DE TRANSPORT INTERVENANTS	1 600,00	1,60%
LOCATIONS	4 500,00	4,50%
FOURNITURES	1 000,00	1,00%
FRAIS ADMINISTRATIFS ET INTERNET PHOTOCOPIUER	4 332,00	4,33%
DIFUSION ET VALOREISATION DE L'ACTION	1 000,00	1,00%
AUTRES CHARGES	6 543,00	6,54%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FONDS EUROPEEN POUR L'INTEGRATION	50 000,00	50,00%
REGION IDF	20 000,00	20,00%
VILLE DE ST DENIS	20 000,00	20,00%
FONDS PROPRES	10 000,00	10,00%
Total	100 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	18 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	15 000,00 €
	Montant total	53 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003443
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : IMMIGRE-E-S : AUTONOMIE ET CITOYENNETE/ANNUEL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	75 700,00 €	46,24 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FASTI - FEDERATION DES ASSOCIATIONS
DE SOLIDARITE AVEC LES
TRAVAILLEURS IMMIGRES

Adresse administrative : 58 RUE DES AMANDIERS
75020 PARIS 20

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Simone RIVOLIER, Présidente

Objet : La Fédération regroupe sur l'ensemble du territoire métropolitain les Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI)

Date de publication au JO : 23 mai 1967

N° SIRET : 78426339400057

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : L'objectif est d'accompagner les personnes immigrées de l'IDF dans leur recherche d'autonomie en tant que citoyens, en créant des permanences d'accueil et des espaces d'échanges et des ateliers de cuisine.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

- Permettre à tou-te-s les personnes immigrées, quelque soit leur situation administrative, de connaître et accéder à leurs droits (droit au séjour, droit d'asile, droits sociaux...)
- Améliorer l'accompagnement des personnes immigrées et issues de l'immigration victimes de violences par la modélisation de réseaux locaux d'acteurs/actrices amenés à rencontrer ces personnes, reproductibles dans d'autres territoires de la région Ile-de-France
- Favoriser l'expression citoyenne, individuelle et collective, des personnes immigrées et issues de l'immigration
- Favoriser la rencontre des personnes immigrées et issues de l'immigration avec l'espace public (institutions, organisations, associations)
- Impliquer les personnes immigrées et issues de l'immigration, avec les bénévoles, dans le recueil de la mémoire du mouvement des ASTI de la région autour des luttes de l'immigration

Description :

Ce projet vise à définir puis consolider des espaces de participation citoyenne de la façon suivante :

1. Pôle d'accès aux droits spécifique aux personnes immigrées, car la législation (asile, séjour, droits sociaux, etc.) est extrêmement complexe et mouvante.

Des permanences d'accueil et accompagnement juridique, administratif et social spécifique aux personnes immigrées habitant l'île de France, seront réalisées dans les locaux de la FASTI sur trois demi-journées par semaine. Ceci afin de créer un espace « généraliste » d'information des personnes sur leurs droits, et d'orientation, en vue de la constitution des dossiers (droit au séjour, droit d'asile, CAF, santé, logement, retraite...).

2. Modélisation des bonnes pratiques collectives dans l'accompagnement des personnes victimes de violences.

Une attention particulière sera portée aux femmes en situation d'extrême vulnérabilité afin de leur apporter un soutien spécifique à travers le dispositif « Accueil violences » qui a pu se mettre en place grâce au soutien de la région Ile-de-France ces dernières années. Il s'agit dans ce projet de mutualiser les bonnes pratiques collectives du réseau novateur « Violences Conjugales 20ème » dont le dispositif « Accueil violences » de la FASTI est partie prenante. Il réunit les acteurs/actrices qui sont amené-e-s à être en contact avec les personnes immigrées victimes de violences (sages-femmes, travailleurs-euses sociaux-ales, policiers et psychologue du commissariat...). La FASTI, avec les partenaires du réseau, travaillera à modéliser cette expérience lors des réunions de pilotage, en vue de permettre la reproduction ultérieure de cette action efficace au sein d'autres territoires de la région.

3. Pôle d'échanges et expressions collectives pour l'égalité et l'autonomie.

Ce pôle s'articule autour de plusieurs espaces et temps de rencontres et d'échanges, co-construits avec les usager-ère-s, dans une démarche participative et d'éducation populaire à la citoyenneté et démocratie. Tout au long du projet, ce pôle d'apprentissages, de partage et d'expression, permettra aux personnes immigrées usager-ère-s de devenir acteurs/actrices de la vie locale en définissant et mettant en place des initiatives (micro-projets) collectives, en s'appuyant sur les axes suivants :

- Chaque semaine, les usager-ère-s, bénévoles et salarié-e-s en charge de l'action, se réuniront autour de la co-animation d'un atelier de cuisine équilibrée et à base de produits de saison, afin de piloter l'action du pôle d'échanges et expression citoyenne pour l'égalité et l'autonomie. La cuisine, utilisée comme vecteur, permettra de faire émerger la parole sur les différents sujets de la vie quotidienne (logement, santé, éducation des enfants, emploi, citoyenneté et participation à la vie locale...).

- Les usager-ère-s définiront dans le cadre de ces réunions hebdomadaires conviviales des projets collectifs à moyen terme, qui valoriseront les savoirs et savoir-faire de chacun-e. Certaines dates clés sont d'ores et déjà déterminées, comme le réveillon de la solidarité les 26 décembre, la journée des droits des femmes le 08 mars ou les fêtes annuelles des ASTI de la région Ile-de-France. Ces dates (et d'autres à déterminer par et avec les usager-ère-s) permettront de délimiter dans la durée les initiatives/micro-projets des usager-ère-s du mouvement des ASTI.

- Co-construits avec les usager-ère-s, ces micro-projets pourront s'appuyer notamment sur des travaux

réalisés lors de sessions d'expression artistique et thérapeutique, permettant à chacun-e d'exprimer sa sensibilité, son histoire et sa vision personnelle tout en participant à la construction d'une œuvre collective.

- Ces activités seront organisées de façon à favoriser l'ouverture des personnes immigrées participantes à l'espace public, ceci à travers la rencontre des usager-ère-s avec les institutions (mairie, sécurité sociale, pole-emploi...), les sites culturels (musées, expositions...) et patrimoniaux (lieux de culte, châteaux, lieux d'histoire...), les associations sportives et de loisirs (piscines municipales, parcs et jardins, stades...), les entreprises et acteurs économiques (agriculture, industries, artisanat...) dans l'objectif de rendre accessibles ces espaces destinés à tou-te-s.

- Le recueil de la parole et l'histoire du mouvement des ASTI, à travers des rencontres/débats organisées avec les associations et foyers de travailleurs migrants de notre réseau francilien, en vue d'initier la collecte de la mémoire des luttes de l'immigration, permettra de susciter les réflexions des personnes immigrées participantes et les débats entre citoyen-ne-s.

Méthode d'évaluation envisagée :

Ce projet fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. L'évaluation quantitative sera menée à travers le recueil systématique des données des participant-e-s aux activités (feuilles d'émargement, fiches de permanence) et l'analyse de ces données au regard des activités effectivement réalisées (taux de participation, typologie des participants). L'évaluation qualitative se composera notamment des comptes-rendus d'activité. L'ensemble de ces documents permettra de réaliser un rapport de fin de projet afin de mettre en relation les résultats obtenus avec les étapes du projet, ce qui permettra d'obtenir une description complète du processus engagé au travers de cette action.

Modes de restitution du projet / du programme

Le projet sera diffusé sur le site internet www.projets-citoyens.fr de la région Ile-de-France, sur le site Internet de la FASTI et au sein de son journal mensuel « Ouvrons les frontières ! ». Un site internet dédié pourra être mis en place une fois sa forme définie (au sein du site de la FASTI, autre site dédié, blog...). Les initiatives des usager-ère-s actives dans la réalisation collective des micro-projets pour l'égalité et l'autonomie feront l'objet de présentations publiques (lors du réveillon, lors de la journée du 08 mars, lors de la fête de quartier, à d'autres occasions à définir), dans le double-objectif de valoriser d'une part les aboutissements et d'autre part la participation citoyenne des personnes immigrées.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

La FASTI mutualisera les actions réalisées à travers de l'information régulière et spécifique auprès de son réseau francilien : ASTIS d'Ile-de-France, partenaires associatifs et institutionnels...

Ce projet fera l'objet d'une modélisation, notamment en ce qui concerne le réseau local d'accueil des femmes immigrées victimes de violences d'une part, et d'autre part, la mise en place d'une co-animation de réunions autour d'une cuisine équilibrée à petits prix, espace vecteur pour les échanges, la définition et réalisation collective d'actions citoyennes.

Moyens mis en œuvre :

- Salariés de l'association :

La coordinatrice salariée de la FASTI, responsable des actions en Ile-de-France, sera en charge de l'action à raison de 0,85 ETP x 32.000 € bruts annuels = 27.200 €

La coordinatrice salariée de la FASTI, responsable de la commission femmes, travaillera à la modélisation du dispositif « Accueil violences » et mise en réseau local, à raison de 0,20 ETP x 29.660 € bruts annuels = 5.930 €

Un-e stagiaire en assistance de service social de l'IFTS (Institut de Formation en Travail Social, de la pitié Salpêtrière) participera à la mise en œuvre du projet durant 6 mois x 400 € mensuels = 2.400 €

-Personnes extérieures :

Une art-thérapeute professionnelle co-animera les sessions d'expression artistique à raison de 12 sessions de 3 heures chacune, soit 36 heures x 60 € de l'heure = 2.160 €

Une diététicienne spécialisée en action sociale co-animera deux réunions autour d'une cuisine équilibrée par mois, soit 3 heures x 2 réunions x 9 mois x 45 € de l'heure = 2.430 €

-Bénévoles :

Une quinzaine de bénévoles participeront à l'ensemble du projet.

Moyens matériels et équipement :

L'ensemble des équipements et du matériel de la FASTI seront mis à disposition du projet.

Des achats spécifiques sont prévus, notamment achats de matériaux, denrées et fournitures pour les ateliers, dépenses liées aux visites et rencontres avec l'espace public, dépenses pour les actions de communication.

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Les territoires bénéficiaires seront notamment le département parisien (siège de la FASTI) et les départements où sont présentes les ASTI relais de notre action (92, 91, 78, 93). Les territoires sur lesquels sont implantées les ASTI et la FASTI sont très majoritairement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La diffusion du projet et la communication sera destinée à l'ensemble de la région Ile-de-France.

Public(s) cible(s) :

Le public bénéficiaire du projet est essentiellement composé de personnes immigrées vivant en région Ile-de-France, en situation de précarité économique et sociale, et connaissant des difficultés administratives pour lesquelles l'accompagnement vers l'autonomie est mis en place. L'association distingue ci-dessous les « destinataires potentiels », c'est-à-dire les personnes accueillies et orientées dans le cadre des du pôle d'accès aux droits, et les « participant-e-s potentiel-le-s » au pôle d'échanges et expressions collectives pour l'autonomie et l'égalité.

Nombre de participants potentiels:

70 personnes immigrées, dont certaines avec des enfants en bas-âge.

Nombre de destinataires potentiels (préciser un chiffre) :

450 personnes immigrées.

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable *taux d'intervention

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS DENREES P/REUNIONS	2 880,00	3,80%
ACHATS FOUNTURES	1 260,00	1,66%
SOUS TRAITANCE ART THERAPIE	2 160,00	2,85%
SOSUS TRAITANCE DIETETICIENNE	2 430,00	3,21%
AUTRES FRAIS	100,00	0,13%
DOCUMENTATIONS	700,00	0,92%
PUBLICATION	3 000,00	3,96%
MISSIONS DEPLACEMENTS	1 600,00	2,11%
IMPOTS TAXES	1 740,00	2,30%
SALAIRES ET CHARGES	51 330,00	67,81%
FRAIS DE STRUCTURE	8 500,00	11,23%
Total	75 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
VENTES DE PRODUITS	300,00	0,40%
ACSE	6 000,00	7,93%
REGION IDF	35 000,00	46,24%
ARS	15 000,00	19,82%
MARIE DE PARIS	15 000,00	19,82%
FONDATION DE FRANCE	3 500,00	4,62%
AUTRES	900,00	1,19%
Total	75 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	35 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2013	Méditerranée	10 000,00 €
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
	Montant total	90 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003591
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : RENCONTRES DU CADRE DE VILLE 2014/ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	61 040,00 €	32,77 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROBINS DES VILLES
 Adresse administrative : MAISON DE L'ENVIRONNEMENT
 69002 LYON
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Hervé SAILLET, Président

Objet : L'objet de l'association est la recherche, la médiation, la diffusion, la sensibilisation et l'action sur le thème du cadre de ville (environnement urbain, urbanisme, architecture patimoine le cadre bâti en général.

Date de publication au JO : 29 janvier 2007

N° SIRET : 42013439700017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Engager une initiative transversale et expérimentale pour contribuer à l'émergence d'un débat citoyens et d'une culture partagée autour du cadre de ville

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

Sensibiliser/former aux mécanismes urbains. Informer et impliquer le public en abordant des

problématiques actuelles, pour susciter de nouveaux projets, des progrès pour le Cadre de Ville, que nous l'aimions ou que nous le subissions, personne ne peut rester indifférent.

- Permettre la rencontre et la discussion entre les différents acteurs de la ville (décideurs, aménageurs, techniciens, artistes, habitants...). Œuvrant pour une concertation la plus large possible, le projet entend associer une grande variété d'acteurs de la cité, amateurs comme professionnels, adultes comme enfants, techniciens comme artistes. La manifestation est elle-même sujet de négociation, de concertation où les habitants, associations et collectivités ont toute leur place, car ils en sont aussi les principaux acteurs et moteurs.

- Partager des savoirs et savoir-faire autour du cadre de vie, par la mise à disposition de différents modes d'expression

- Investir des lieux pour les donner à voir de manière différente

- Constituer un laboratoire ouvert en matière d'urbanisme, d'art, de science, mais aussi d'échanges et de retours d'expériences sur les politiques de la ville. Elles sont le prétexte au rapprochement et à l'échange entre des disciplines professionnelles souvent trop spécialisées et trop cloisonnées.

- Elever des Désirs de ville(s), faire que les idées de cité circulent et s'échangent, et en même temps, représenter la ville autrement, à travers des débats, des expositions, des ateliers et des interventions artistiques.

Description :

Une initiative transversale et expérimentale pour contribuer à l'émergence d'un débat citoyen et d'une culture partagée autour du "cadre de ville".

Les Rencontres du cadre de ville sont une manifestation publique et gratuite qui invite tous les acteurs à se rencontrer, dialoguer et à débattre autour des questions urbaines.

Manifestation publique, culturelle et artistique ;

Lieu de débat, d'exposition, de spectacle ;

Espace d'expérimentation, de création et d'échanges ;

Forum d'expériences, de pratiques et de témoignages ;

Temps de découverte, de rencontres, de balade ;

Instant de sensibilisation, d'information et de dialogue...autour de la ville.

Les Rencontres du Cadre de Ville sont un peu tout cela à la fois. Elles ne s'adressent pas à un public privilégié, mais souhaitent proposer, imaginer, regrouper de nouveaux moyens pour la contribution de tous à la production d'échanges et d'idées autour du "cadre de ville".

Un temps de rassemblement d'initiatives, de confrontation d'idées et de collecte de témoignage dont ils se chargent de restituer la synthèse. Le fil directeur est donné et le contenu est une création collective tissée par les différentes contributions des exposants, intervenants et visiteurs.

Cet événement repère et rend visible des actions d'intérêt général, propose des nouveaux modes de sensibilisation, de partage et d'expression. L'ensemble de ces actions contribue à créer un cadre cohérent et un terrain propice pour des productions nouvelles qui permettront d'enrichir et de faire évoluer nos conceptions de la ville.

Ainsi, par l'organisation de ces 5èmes Rencontres du Cadre de Ville, l'association s'interroge sur ce qui fait la ville au quotidien, qui y participe et comment. Trois entrées particulières semblent particulièrement poser et répondre à ces enjeux :

-le(s) rapport(s) entre ville et nature

-la place des habitants dans la conception urbaine

-les mobilités

Les Rencontres sont des temps de partage et d'échanges. C'est donc un évènement collectif, dont l'association souhaite que l'organisation le soit également, au sein de l'association (permanents, administrateurs, adhérents, bénévoles) mais aussi avec les partenaires, intervenants et participants, en laissant la place à chacun d'y apporter envies, compétences, savoir-faire, dans une démarche de

processus apprenant.

Il semble nécessaire d'articuler et de montrer des expériences expérimentales, innovantes, alternatives, prospectives tout en n'oubliant pas de s'appuyer sur l'existant, les réussites ou celles qui posent question, dans une posture interrogative critique et non pas dénonciatrice.

Et pour mettre en valeur ces expériences, l'association propose de trouver des formes variées, des plus classiques (ateliers, conférences, expositions, projections) au plus décalées (interventions artistiques, ludiques, ...).

L'association se positionne comme initiateur, organisateur et porteur du projet.

La manifestation se prépare avec la participation de l'ensemble de l'équipe Robins, aujourd'hui constituée de 10 salariés et appuyée par le travail de stagiaires et des bénévoles.

Les intervenants des Rencontres du Cadre de ville 2014 seront chercheurs, artistes, techniciens, élus, habitants, professionnels,

Méthode d'évaluation envisagée :

L'évaluation sera à la fois quantitative (nombre de personnes présentes durant l'événement) et qualitative (pertinence des débats, facilité d'expression pour chacun, perception des participants...).

Modes de restitution du projet / du programme

Les actes des rencontres du cadre de ville 2014 seront rédigés et publiés. Ils pourront faire l'objet d'un petit film ou d'une exposition.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

La publication des actes pourra être consultable et distribuée aux personnes intéressées, le site de l'association reprendra les principales actions organisées, un site internet dédié sera régulièrement mis à jour, l'événement pourra être relaté par des membres de l'association lors de réunions publiques.

Participation au site www.projets-citoyens.fr

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salariés de l'association : 4 salariés (2 chargés de mission 1/4temps, délégué général 1/4temps et gestion 10%)
- Personnes extérieures : une trentaine d'intervenants prévus durant la manifestation
- Bénévoles : une quinzaine de bénévoles (dont 3 administrateurs)

Moyens matériels et équipement :

Petit équipement pour la scénographie et signalétique ; reproduction et impression pour les expositions ; matériel pour les animations ; location de salles et véhicules

Intérêt régional :

Une initiative transversale et expérimentale pour contribuer à l'émergence d'un débat citoyen et d'une culture partagée autour du "cadre de ville".

Les Rencontres du cadre de ville sont une manifestation publique et gratuite qui invite tous les acteurs à se rencontrer, dialoguer et à débattre autour des questions urbaines.

Public(s) cible(s) :

Public visé : tous publics

Nombre de participants potentiels :

Entre 500 et 800 personnes attendues sur trois jours

Nombre de destinataires potentiels :

Réseaux artistiques, universitaires, associatifs, communication grand public locale, site internet dédié : entre 20 000 et 30 000 personnes

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**Détail du calcul de la subvention :**

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
MATERIEL	5 000,00	8,19%	REGION IDF	20 000,00	32,77%
DEPLACEMENTS	2 000,00	3,28%	DEPARTEMENT 93	2 000,00	3,28%
RESTAURATION	2 000,00	3,28%	PLAINE COMMUNE (EC)	10 000,00	16,38%
LOCATION SALLES ET VEHICULES	3 000,00	4,91%	VILLE DE PARIS	4 000,00	6,55%
PRESTATIONS ARTISTIQUESTECHNIQUE	8 000,00	13,11%	DONS PRIVES	1 000,00	1,64%
FRAIS ARTISTIQUES	3 000,00	4,91%	SUBVENTION EUROPE	7 000,00	11,47%
STAGIAIRES	6 500,00	10,65%	ETAT	10 000,00	16,38%
COMMUNICATION IMPRESSIONS	6 000,00	9,83%	PRODUITS DIVERS	2 000,00	3,28%
SALAIRES ET CHARGES	17 040,00	27,92%	FONDS PROPRES	5 040,00	8,26%
ACTES DE CONCEPTIONS ET D'IMPRESSIONS	8 500,00	13,93%	Total	61 040,00	100,00%
Total	61 040,00	100,00%			

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003508
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : DANS LE CERVEAU DES ADOS CO CONSTRUCTION DE CONNAISSANCES PAR ET POUR LES ADOLESCENTS/TRIENNAL ANNEE 1

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	10 200,00 €	50,00 %	5 100,00 €
	Montant Total de la subvention		5 100,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRACES THEORIE REFLEXE APPREND
COMM EDUCAT SCIENTIF

Adresse administrative : 23 RUE DES BALKANS
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur RICHARD-EMMANUEL EASTES, Président

Objet : Le but est de rassembler les personnes interressées par les idées, des publications et des outils intellectuels ou pédagogiques relatifs à la communication scientifique sous toutes ces formes.

Date de publication au JO : 10 mai 2006

N° SIRET : 49457785100020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Proposer une méthode de travail et une réflexion sur le fonctionnement du cerveau des ados

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

- Aller à la rencontre de jeunes citoyens, souvent exclus de ce type de dispositifs
- Développer leur curiosité et leur sens critique à travers leur implication dans une problématique qui les

concerne directement

- Sensibiliser aux enjeux sociétaux de la recherche dans le domaine transdisciplinaire des études cognitives (psychologie cognitive, neurosciences, philosophie de l'esprit...)
- Permettre d'exprimer leurs opinions sur des sujets pointus et leur donner les moyens de partir à la recherche d'informations manquantes à leur réflexion
- Faire élaborer des protocoles de recherche leur permettant de répondre à leurs questionnements
- Intégrer leurs réflexions dans une offre culturelle en co-construisant une partie des éléments d'une exposition et intégrer leurs propres protocoles de recherche pour en faire des éléments à part entière de l'exposition en les appliquant aux visiteurs.

Description :

La méthodologie du projet consiste à explorer, puis à communiquer, le rôle de la connaissance dans l'exercice démocratique.

Dans une première phase, cinq groupes de jeunes sont invités à s'investir dans un projet de co-construction et de divulgation de savoirs savants, incluant les connaissances profanes, locales, les valeurs et imaginaires de chacun. En partant de leurs questionnements sur la thématique du « cerveau des ados », révélés lors d'ateliers délibératifs, les jeunes s'exprimeront sur les perceptions respectives qu'ils ont de leurs cerveaux, autant en termes de constantes que de différences, à partir de leurs connaissances et expériences de vie.

Ce faisant, le médiateur les aidera à clarifier leurs opinions, à identifier leurs lacunes en termes de connaissances et, finalement, à formuler des hypothèses leur permettant d'imaginer des protocoles expérimentaux destinés à y répondre. Dans un esprit de démocratie active, ils seront invités à partager leurs nouvelles connaissances, protocoles et résultats en les intégrant dans une offre culturelle de type exposition muséale.

C'est, à ce stade, l'appropriation des savoirs par les jeunes qui est visée, pour que la recherche et la connaissance soient vues comme des outils d'émancipation et de construction d'un monde dans lequel ils souhaitent vivre, et non comme des outils de domination réservés aux experts. Ils seront amenés en particulier à s'interroger et à comprendre le rôle de la science dans les décisions, les mécanismes de la production de savoirs, son implémentation et sa transformation en outil décisionnel.

A partir des résultats de ce premier travail, il sera proposé, dans une seconde phase, de former à la démarche des enseignants et des responsables de structures accueillant des jeunes de 14 à 20 ans, en synergie avec le projet européen ENGAGE dans lequel l'association est déjà impliquée.

Année 1 – mai 2014 à décembre 2014

1/ Appel à candidature auprès des structures recevant des jeunes de 14 à 20 ans

L'appel à candidature sera lancé en mai 2014 pour être effectif en septembre 2014. Il sera communiqué auprès des enseignants du secondaire mais aussi des mairies, des conseils des jeunes et d'associations de jeunes. Dans une perspective de mixité sociale, L'association visera autant des publics déjà « sensibilisés » que des jeunes non encore impliqués, avec lesquels elle travaille déjà sur d'autres projets. Les jeunes seront sélectionnés sur leur motivation et leur envie de s'engager. Chaque jeune s'intégrera dans un groupe de 8 qui travaillera tout au long de la première année. Chaque groupe sera doté d'un référent enseignant ou appartenant à une structure participant au projet. Cette mixité est une source d'enrichissement mutuel incontestable pour les jeunes qui s'engagent.

2/ Rencontres et réflexions

De septembre à décembre 2014, l'association rencontrera les groupes ainsi constitués et travaillera avec eux lors d'une session de discussion au sein de l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes. Au cours de cette rencontre, les jeunes seront amenés à exprimer leurs opinions et à comprendre celle des autres sur la thématique du cerveau.

L'objectif de cette première session sera de travailler selon les différents angles que sont :

- Les connaissances déjà présentes au sein du groupe

- Les connaissances existantes sur la thématique et où/auprès de qui elles peuvent être trouvées/consultées
- Les connaissances encore inexistantes que les jeunes aimeraient avoir sur la thématique (questionnements non encore exprimés ou recherches pas encore débutées).

Au terme de cette session, chaque groupe choisira de travailler à la collecte et à la création de savoirs sur une thématique définie. Le sujet pourra être amené à évoluer par la suite en fonction de leurs envies et des informations récupérées sur le sujet.

Les autres sessions, au nombre de deux par groupe, permettront aux jeunes d'affiner leur hypothèse de départ, de rassembler des informations et d'aller à la rencontre d'un expert de la thématique. Cette rencontre, organisée par l'association Traces, se fera en fonction de la demande des jeunes et leur permettra de préciser leurs hypothèses de recherche. Ils pourront alors entamer la réflexion sur le protocole leur permettant d'y apporter des éléments de réponse.

Année 2 – janvier 2015 à décembre 2015

Cette deuxième année sera essentiellement consacrée à la diffusion de ce processus de co-création des connaissances par et pour les jeunes en Ile-de-France et à la mutualisation des résultats obtenus par ce processus au cours d'un événement grand public.

1/ Mise en place d'un protocole

De janvier à avril 2015, les groupes de jeunes travailleront en autonomie pour créer un protocole expérimental leur permettant de répondre à leur hypothèse de départ. Deux réunions de travail seront organisées dans cette période pour les aider dans leur démarche. Ils auront en charge de préparer ces réunions en amont en listant leurs questions et les personnes qu'ils souhaiteraient rencontrer pour y répondre. A la fin de cette phase, chaque groupe sera en mesure de présenter un protocole avec des expérimentations pour tester leurs hypothèses.

2/ Table ronde et présentation des projets

Entre avril et juin 2015, une journée de travail avec tous les participants sera organisée à l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes. Cette journée débutera par une table ronde avec des intervenants extérieurs spécialisés dans la thématique du cerveau. Elle sera suivie par la présentation des protocoles imaginés par les jeunes et finira par un retour des intervenants sur les projets. Le travail produit par les jeunes s'intégrera à 25% dans une exposition présentée à l'Espace des Sciences Pierre-Gilles de Gennes sur le cerveau.

3/ Présentation des protocoles dans un contexte culturel

A partir de septembre 2015 en effet, le processus de co-construction des savoirs sur la thématique du cerveau des ados, mis en place précédemment, sera présenté au sein d'une exposition à Paris, qui mettra notamment en œuvre, pour et sur le public, les expériences de recherche proposées par les jeunes. Ces expérimentations constitueront dès lors à la fois des éléments d'exposition et des dispositifs de création de savoirs.

L'inauguration de l'exposition sera l'occasion pour les jeunes de présenter leurs travaux et réflexions. Cette partie de l'exposition, au moment de sa création par les jeunes sera réfléchi comme itinérante. Par ce biais, l'association entend faire connaître le processus de co-construction en partageant l'exposition aux lieux intéressés par la démarche.

4/ Formation à la démarche de co-construction des connaissances dans le cadre d'une offre culturelle

La démarche de co-construction des savoirs, mise en œuvre au cours de la première année et amenant les citoyens que sont les jeunes de 14 à 20 ans à produire des savoirs directement en réponse à leurs questionnements, servira alors de base à une formation pour des professionnels de l'éducation.

De septembre à décembre 2015 il sera proposé 5 modules de formation, relatifs à cette démarche, aux enseignants du secondaire et aux responsables de structures en lien avec des jeunes de 14 à 20 ans sur divers territoires de l'Ile-de-France. Cette formation sera structurée à partir des retours obtenus la première année et de notre livre de bonnes pratiques réalisé au sein du projet européen. Ces outils seront

adaptés à la thématique de l'écoute des citoyens et de l'émergence de problématiques locales pour une démocratie active. Ponctuellement, les jeunes ayant participé à la première phase du projet seront amenés à venir présenter leur démarche et leurs résultats.

Année 3 – janvier 2016 à décembre 2016

Mise en pratique de la formation à la démarche de co-construction des connaissances

A l'issue de ces 5 modules de formation, l'association engagera les participants à mettre en pratique les outils sur lesquels ils auront été formés. Il sera organisé pour ce faire un concours d'offres culturelles construites par les jeunes et pour les jeunes avec, pour référents, leur enseignant ou un responsable de structure. En s'appuyant sur la démarche et les outils, les jeunes présenteront les résultats de leur « recherches » sur la thématique de leur choix. Les 3 projets gagnants du concours seront exposés pour un mois à l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes à partir de juin 2016. Par la suite, ces projets se déplaceront dans les lycées, associations ou autres structures ayant participé à la démarche.

Méthode d'évaluation envisagée :

En plus des questionnaires classiques, de brefs rapports réflexifs seront rédigés à la fin de chaque séance. Ces synthèses permettront de suivre l'évolution du projet et de nourrir un livre blanc.

Le chef de projet restera chargé de mettre en place les indicateurs spécifiques suivants :

1. Le maillage du territoire

Répartition géographique des lieux d'accueil sur le territoire francilien

Variété des types de structures impliquées (MJC, lycées, associations, centres sociaux, musées, conseils des jeunes, centre culturels...)

2. Les publics

Nombre de participants et diversité des publics touchés

. Appréciation qualitative par le public, recueil de fiches d'évaluation

. Analyse des échanges entre les participants

3. Changements des pratiques

. Qualité des créations des bénéficiaires

. Implication des jeunes dans la production de savoirs

. Mise en place d'actions « leviers » hautement mobilisatrices

4. Visibilité de l'action

Revue de presse

Présence sur les réseaux sociaux

. blog avec la présentation des créations

5. Organisation générale du projet partage de la démarche, de l'information et des outils de communication

. Mise en place d'un questionnaire envoyé à chaque structure partenaire à chaque étape clé sur le projet

. Implication des têtes de réseaux

Modes de restitution du projet / du programme

Le projet, s'étendant sur trois ans, fera l'objet de plusieurs modes de restitution. Certains seront ponctuels, telle la présentation de la démarche et des résultats au sein d'une exposition à l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes en septembre 2015. Un autre événement ponctuel est prévu en juin 2016 suite aux résultats du concours.

Afin de permettre à un plus large public de s'informer et de s'appropriier la démarche, il sera mis en place un blog servant de livre blanc, répertoriant l'ensemble des étapes du processus et leur avancée. Ce blog sera ouvert aux commentaires pour permettre, dans un premier temps, aux participants d'y contribuer et, dans un second temps, de créer un espace de discussion ouvert.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

Dans le cadre du projet européen SiS Catalyst – Children as change agents for science in society

(www.siscatalyst.eu), Traces et ses partenaires ont développé un ensemble d'outils permettant un meilleur dialogue entre les jeunes et les institutions. Ils se composent d'une série de modules de formations à l'écoute, à la responsabilisation et au dialogue équilibré pour les professionnels de l'éducation, les scientifiques, les médiateurs et les directeurs de structures. Ces outils seront donc mis à disposition de l'ensemble des participants à la formation comme base de réflexion et de travail pour leur permettre d'évaluer leurs pratiques et de consolider leur démarche d'engagement démocratique auprès des jeunes.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : 1 chargé de projet (salarié de l'association)

Chercheurs (bénévolat)

Experts (bénévolat)

Enseignants (bénévolat)

Responsables de structures accueillant des jeunes de 14 à 20 ans (bénévolat)

Pour la coordination de ce projet et sa réalisation, une salariée de l'association travaillera à tiers- temps sur l'ensemble du projet. Elle sera secondée ponctuellement par la salariée de l'association ayant la responsabilité des projets Européen Sis-Catalyst et Engage, notamment dans le cadre de l'élaboration du livre blanc sur les bonnes pratiques de création d'une exposition en co-construction et sur les formations des enseignants. L'association estime le temps de travail de cette dernière à 4 mois sur l'ensemble du projet.

Des personnes extérieures seront amenées à intervenir tout au long des deux années pour conseiller les jeunes et leurs présenter des résultats de recherche (chercheurs, enseignants, responsables de musées, médecins ...). L'association compte sur son réseau important de chercheurs, d'enseignants et de responsables de centres culturels pour mobiliser ces personnes.

Moyens matériels et équipement :

Si, l'ensemble de l'exposition sur le cerveau présentée au sein de l'ESPGG sera pris en charge par les fonds propres à la structure, les frais liés aux protocoles de recherche et à leurs restitutions seront du recours du projet.

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Ile de France

Public(s) cible(s) :

Public visé :

L'ensemble du projet vise les jeunes de 14 à 20 ans sur le territoire de l'Île-de-France.

La deuxième année, les enseignants et des responsables de structures accueillant des jeunes de 14 à 20 ans.

Nombre de participants potentiels :

30 à 40 participants la première année sur la thématique « Dans le cerveau des ados ... »

100 professionnels de l'éducation pour la formation

150 à 200 participants pour le concours

Nombre de destinataires potentiels :

500 destinataires directs la première année au cours de l'exposition sur le cerveau et au cours de son itinérance.

600 à 1000 destinataires indirects la seconde année par le biais des professionnels de l'éducation formés à nos outils de co-construction des savoirs.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL COORDINATRICE	7 150,00	70,10%	REGION IDF	5 100,00	50,00%
FRAIS DEPLACEMENT	150,00	1,47%	SUBVENTION EUROPE SISCATALYST	2 100,00	20,59%
IMPRESSIONS DOCUMENTATIONS	300,00	2,94%	DEPARTEMENT 91	1 500,00	14,71%
FRAIS DE COMMUNICATION	250,00	2,45%	DEPARTEMENT 77	1 500,00	14,71%
FRAIS DE REPRESENTATION	250,00	2,45%	Total	10 200,00	100,00%
CHARGES DEPERSONNEL ADAPTATION DU LIVRE	2 100,00	20,59%			
Total	10 200,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 100,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	25 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	12 000,00 €
2013	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Investissement	5 000,00 €
	Montant total	42 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003561
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : BIENS COMMUNS ET CITOYENNETE/ANNUEL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	37 100,00 €	40,43 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UTOPIA
 Adresse administrative : 5 AVENUE JEAN MOULIN
01100 OYONNAX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FRANCK PUPUNAT, Président

Objet : Le but est de rassembler toute personne physique souhaitant :
 - contribuer au débat citoyen local, national, régional et mondial en menant notamment une réflexion sur les questions politiques économi

Date de publication au JO : 2 avril 2011

N° SIRET : 51768780200028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Conférences, débats, festival de cinéma et écriture d'un ouvrage collectif autour de la notion de biens communs

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

Construire une réflexion citoyenne sur la notion de « biens communs ».

- Alimenter le débat politique pour une réappropriation citoyenne de différents biens et services.
- Sensibiliser des citoyens de tous horizons pour des pratiques citoyennes de gestion de biens communs.
- Le programme « Biens communs et citoyenneté » répond à deux objectifs d'encourager l'exercice de d'une citoyenneté active à travers des actions d'éducation populaire et d'alimenter le processus de décisions publiques en contribuant à porter le débat dans l'espace politique.

Description :

Pour l'année 2014, l'association a décidé d'engager un programme « Biens communs et Citoyenneté »

Le programme "Biens communs et Citoyenneté" regroupe différentes actions:

- un cycle de 5 conférences-débats. Un intellectuel fait un exposé et des propositions, un ou deux discutant issus du monde politique réagissent puis un débat est engagé avec la salle. Les conférences Utopia sont réalisées avec le partenariat de Mediapart, d'Alternatives Economiques et du Centre d'Economie de Paris Nord (Université Paris 13).
- un festival de cinéma. Sur trois jours des films (documentaires et fictions) sont projetés au cinéma La Clef. Après chaque projection un débat a lieu avec le réalisateur, des experts et des personnes issues du monde politique.
- Ecriture et édition d'un livre sur les biens communs au terme d'un processus mené avec l'ensemble des adhérents et sympathisants de l'association (plusieurs milliers de personnes en France). Les conférences-débats et le festival de cinéma alimentent l'écriture du livre. Le processus comprend des phases de rédaction, d'amendement, de discussions, débats et vote en assemblée.

Méthode d'évaluation envisagée :

Le programme « biens communs et citoyenneté » sera évalué selon différents indicateurs.

Quantitativement, la participation directe sera évaluée (nombre de participants aux conférences-débat dans la salle et en direct sur Internet, au festival de cinéma). Le nombre d'ouvrages vendus et diffusés sera également un indicateur probant.

Les conférences-débats sont ensuite visibles en vidéo sur Internet. Le nombre de vues, les notes attribuées et les commentaires des internautes donnent des éléments de jugement quantitatifs et qualitatifs.

Le nombre de personnes proposant une contribution écrite ou un amendement à l'ouvrage collectif ainsi que ceux participants aux débats autour de ces amendements, permettent de juger de l'implication citoyenne autour du programme.

Les retombées presse et critiques liées à la sortie du livre permettront de juger de la qualité des travaux réalisés. Par ailleurs, sera faite une veille quant à la reprise du débat dans les médias et par les politiques.

Modes de restitution du projet / du programme

Les conférences-débats et le processus de rédaction du livre sont des espaces d'exercice d'une citoyenneté active. Ces deux actions débouchent sur des livrables, à savoir, les vidéos des conférences-débats en ligne et le livre. Ces deux éléments constituent une restitution du contenu du programme. Par ailleurs, un rapport d'évaluation des effets du programme sera réalisé (nombre de personnes impliquées, influence sur le débat public..)

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

Le format des conférences-débats d'Utopia est original.

L'objectif : établir des échanges entre d'une part les intellectuels, porteurs d'idées originales, et d'autre part les dirigeants (politiques et syndicaux) et les citoyens.

Le principe :

- Dans chaque conférence, un intellectuel fait des propositions politiques originales et concrètes sur le thème qu'il maîtrise. Il souligne les enjeux, les difficultés et les modalités possibles d'application des ces

propositions. Il dispose pour cela de 45 minutes.

- Un ou deux "discutants", issus du monde politique, dispose chacun de 15 minutes pour réagir à ces propositions.
- Enfin, un débat avec la salle s'engage pendant 30 minutes avant de se poursuivre sur le site Internet des conférences.

Ce format est largement reproductible. Les conférences sont ouvertes à tous et sont ensuite accessibles en ligne. Toute organisation souhaitant dupliquer ce format est encouragée à la faire. Les groupes départementaux d'Utopia, qui en dehors de Paris, sont notamment très actifs en Seine et Marne et en Seine-Saint-Denis, organisent ponctuellement des conférences-débats de ce type.

Les débats du festival de cinéma confrontent également intellectuels, réalisateurs, politiques et citoyens et sont reproductibles de la même façon. Les groupes départementaux organisent ponctuellement des projections-débats.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Salariés de l'association : coordinateur de programme pour une durée de 12 mois à mi-temps pour un salaire horaire de 15€ brut

Personnes extérieures : prestation de captation vidéo et de retransmission en direct sur Internet, réalisations de vidéos de communication pour un total de 4000€TTC

Bénévoles : Travail d'édition réalisé par les bénévoles de l'association les Editions Utopia. Tous les événements (conférences-débats, festival, débats sur la rédaction de l'ouvrage) sont organisés avec l'appui bénévoles d'adhérents, notamment pour l'animation des débats et l'accueil des participants.

Moyens matériels et équipement :

Ces événements sont regroupés avec d'autres actions de l'association pour mutualiser les frais et les participations (Université d'été, séminaire du bureau national).

Le public visé est très large (territoire, âges, classes sociales). Le programme s'adresse grâce à différents médias à tous les citoyens. Le thème des biens communs concerne le quotidien de tout un chacun. Les publics qui vont moins d'eux-mêmes vers des activités dites sérieuses (livre, conférence) pourront être sensibles aux petites capsules vidéos décalées qui seront produites pour communiquer sur le programme. Par ailleurs à terme, la majeure partie des contenus sera disponible sur Internet (conférences et livre sous la forme de petites fiches « idées reçues » et « propositions » avec des illustrations vidéos). Les jeunes seront particulièrement visés avec l'organisation de projections dédiées aux lycéens et étudiants (université Censier Daubenton) les après-midi du festival de cinéma.

Intérêt régional

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Les conférences-débats ont lieu à la Maison des Sciences Economiques à Paris et touche un public venant de toute l'Ile de France.

Plus d'un tiers des adhérents étant franciliens, et les événements principaux ayant lieu à Paris, le public du programme est majoritairement francilien.

Public(s) cible(s) :

Nombre de participants potentiels (préciser un chiffre) :

Chaque conférence débat accueille un public d'environ 200 personnes. Suivant les sujets et intervenants, les participants ne sont pas toujours les mêmes. Sur le cycle de 5 conférences-débats, 500 personnes

différentes.

Le festival de cinéma accueille environ 600 personnes pendant 3 jours qui assistent aux projections et participent aux débats.

Le processus de rédaction collective du livre est suivi par l'intermédiaire d'une newsletter par environ 3000 personnes. Parmi ces 3000 personnes, ceux qui contribuent par une participation directe (réunion locale, plénière, rédaction d'amendements) sont environ 300

En agrégeant les chiffres des différentes actions, cela fait 1400 participants directs potentiels.

Nombre de destinataires potentiels :

Les conférences-débats sont retransmises en direct sur Internet. Les internautes peuvent aussi poser des questions aux intervenants. Les conférences-débats restent disponibles en ligne et pour des conférences passées le nombre de vues s'est élevé jusqu'à plus de 6000. Le total de personnes visionnant une conférence du cycle est potentiellement d'environ 20 000 personnes.

Le livre est édité à 8 000 exemplaires. Les livres de cette collection ont un taux de circulation élevé. Un exemplaire a environ 4 lecteurs différents. Nous avons donc un lectorat potentiel de 32 000 personnes.

Le livre sera également mis en ligne sur internet avec un format adapté à la navigation. Nous estimons doubler le lectorat potentiel de cette façon.

En agrégeant ces chiffres, nous obtenons 80 000 destinataires potentiels.

Le festival de cinéma a lieu à Paris (cinéma La Clef) et touche donc un public francilien. Les groupes locaux d'Utopia (dans la plupart des départements franciliens et les régions métropolitaines) seront encouragées à organiser des projections-débats.

Les débats sur l'élaboration collective du livre ont lieu régulièrement dans les groupes locaux (réunions mensuelles) ainsi que lors de deux à trois événements nationaux en plénière dont au moins un en Île de France.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MAQUETTES ET IMPRESSIONS DU LIVRE	8 000,00	21,56%
LOCATION BUR PRORATA	2 100,00	5,66%
PRESTATIONS VIDEO	4 000,00	10,78%
FRAIS INTERVENANTS	2 000,00	5,39%
SALAIRES ET CHARGES	12 000,00	32,35%
LOCATION DE SALLES ET FRAIS D'ORGANISATION	6 000,00	16,17%
COMMUNICATION	3 000,00	8,09%
Total	37 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	15 000,00	40,43%
VENTES DE LIVRES	4 800,00	12,94%
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENTS	7 500,00	20,22%
COTISATIONS DONS	9 800,00	26,42%
Total	37 100,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	12 000,00 €
	Montant total	12 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003439
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION DE COLLECTIFS DE CITOYENS ACTIFS : THEATRE /ANNUEL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	91 200,00 €	16,45 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES Z'EN TROP
 Adresse administrative : 3 RUE CLAUDE GUY
94200 IVRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Elodie BORTOLO, Présidente

Objet : L'association a pour objet la création artistique ou pédagogique et les actions culturelle sous toutes formes, ayant comme vecteur principal le spectacle vivant.

Date de publication au JO : 16 février 2013

N° SIRET : 75357534900026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Mobiliser un collectif de chômeurs grâce à une création théâtrale sur la question : « comment ils ont inventé le chômage ».

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

Créer des collectifs de chômeurs qui apprennent et jouent une pièce de théâtre qui s'intitule « comment ils ont inventé le chômage ». Ces groupes de chômeurs travaillent sur eux même et en direction de la cité pour faire partager une critique active du système de chômage dans lequel ils se trouvent. Ce travail en groupe vise à mettre à jour les mécanismes, les contenus, qui ont produit le chômage de masse. - Ce parcours contribuera à remobiliser et redynamiser les personnes en recherche d'emploi de courte ou longue durée jeunes ou moins jeunes.

Description :

Au cœur du dispositif, il y a une pièce de théâtre intitulée « Comment ils ont inventé le chômage ».

Les exercices, mis en place avant d'attaquer toute découverte du texte, permettent les rencontres avec les autres et avec soi-même. Tout doit être mobilisé pour aller dans ce sens. Se rendre disponible pour la découverte (d'un texte, d'un personnage), se préparer à recevoir un autre, une autre idée (celle de la pièce) dans cet espace qui est le notre habituellement mystérieux pour le profane... Et petit à petit la transformation s'opère et les propos tenus dans le texte par les différents personnages peuvent être décortiqués, expliqués, compris, digérés, et acquis.

La répétition, la patience, la discipline propre à l'apprentissage est favorable à une remobilisation sociale. La compréhension du texte et des apports théoriques et idéologiques qui ont conduit à sa création

- L'apprentissage du jeu d'acteur (Son corps dans l'espace, seul et avec les autres, lecture, répétition, prise de parole)

- L'apprentissage du chant en chœur

- Pour ceux qui seraient volontaires, les techniques de lumière et de son

Formation /deux journées par semaine (chant/un bout de texte/ essayage des costumes/ prendre le temps de l'improvisation avec eux/ trouver des réponses aux questions sociales/ environ 12 semaines.)

Durant la formation, présentation du travail du premier groupe, qui a travaillé dès la fin février– début mars, en public de façon limitée.

Les deux groupes se produiront dès le mois de juin dans les quartiers.

- Préparer plusieurs représentations qui se joueraient dans plusieurs équipements des villes de l'agglomération (théâtres, maisons de quartier, établissements scolaires etc..). Ces représentations pourraient être suivies de rencontres avec les publics. Elles pourraient servir d'appuis, de support à diverses initiatives pédagogiques dans une conception d'éducation populaire.

- Les deux groupes travailleraient à la réalisation d'outils de communications:

- Conception et réalisation d'une expo itinérante sur le sujet.

- Réalisation d'un fanzine de la troupe (conception, rédaction, édition, distribution)

.

Méthode d'évaluation envisagée :

Le metteur en scène suivra l'évolution des acteurs. L'apprentissage du texte, par cœur, sa compréhension, sa restitution en acteur amateur, l'expression publique et en public...

L'apprentissage des chansons et le chant

Disponibilité dans le groupe, aptitude à partager en collectivité, empathie.

Le sociologue fera un travail pédagogique sur le contenu de la pièce et évaluera à chaque étape la compréhension des acteurs.

Modes de restitution du projet / du programme

Un fanzine rédigé par les groupes restituera le travail

En juin 2014 les acteurs amateurs se produiront dans les quartiers des villes impliquées

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

Ce projet vise à être mis en œuvre dans d'autres villes de la région. Des dossiers seront adressés dans le premier trimestre 2014 à plusieurs villes de l'île de France.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salariés de l'association : non
- Personnes extérieures : 2
- Fonctions : metteur en scène/ technicien son et lumière
- Bénévoles : 3
- 1456 heures

Moyens matériels et équipement :

Costumes de scène, décors, matériel de communication, éclairage, son.

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Communauté d'agglomération de Plaine commune. Les villes de Saint Denis, La Courneuve, Pierrefitte, Stains.

Public(s) cible(s) :

Chômeurs, jeunes, travailleurs précaires

Nombre de participants potentiels

30 à 50

Nombre de destinataires potentiels :

300 à 500

Localisation géographique :

- CA PLAINE COMMUNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS	20 000,00	21,93%
SERVICES EXTERIEURS	6 400,00	7,02%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 000,00	14,25%
SALAIRES ET CHARGES	50 000,00	54,82%
CHARGES INDIRECTES	1 800,00	1,97%
Total	91 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
VENTES DE PRODUITS	5 000,00	5,48%
ETAT POLITIQUE DE LA VILLE	10 000,00	10,96%
DRAC	10 000,00	10,96%
REGION IDF	15 000,00	16,45%
DEPARTEMENT 93	10 000,00	10,96%
COMMUNE DE ST DENIS	4 000,00	4,39%
COMMUNE DE LA COURNEUVE	3 500,00	3,84%
COMMUNE DE STAIN	3 500,00	3,84%
COMMUNE DE PIERREFITTE	3 500,00	3,84%
FOND EUROPEEN PLIE	15 000,00	16,45%
FONDATIONS PRIVEES	11 700,00	12,83%
Total	91 200,00	100,00%

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003529
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SEMINAIRES REGIONAUX "FAVORISER L'ACCES A LA CITOYENNETE DES JEUNES MIGRANT-E-S"/ANNUEL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	13 000,00 €	50,00 %	6 500,00 €
	Montant Total de la subvention		6 500,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADRIC AGENCE DE DEVELOPPEMENT
DES RELATIONS INTERCULTURELLES
POUR LA CITOYENNETE

Adresse administrative : 7 RUE DU JURA
75013 PARIS 13

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine KRIEGEL, Présidente

Objet : Promouvoir et développer les échanges, les rencontres, la formation et la recherche dans les domaines de l'accueil, l'intégration, la lutte contre les discriminations, la gestion de l'interculturalité, la citoyenneté et la lutte contre l'exclusion.

Date de publication au JO : 10 janvier 2004

N° SIRET : 45190253000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Organisation de 2 séminaires en direction des professionnels et des acteurs sur l'accès à la citoyenneté des jeunes migrants

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens qui s'est réuni le 7 février 2014, le projet sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

- Mutualiser les expériences des jeunes migrant-e-s pour mettre en valeur le rôle de l'engagement associatif dans leur insertion sociale ;
- Sensibiliser les acteurs-trices qui accompagnent les jeunes migrant-e-s dans divers champs (école animation, insertion sociale et professionnelle, prévention) aux besoins spécifiques de ces jeunes dans l'accès à la citoyenneté ;
- Faire connaître et transmettre les outils transférables existants pour favoriser l'accès aux droits des jeunes migrant-e-s, l'apprentissage des valeurs de la république française et de la citoyenneté démocratique (liberté, égalité, fraternité, égalité des sexes, laïcité) ;
- Favoriser, par ces séminaires, le développement de réseaux entre les acteurs-trices, au niveau régional, pour favoriser l'accès des jeunes migrant-e-s aux droits et à la citoyenneté.

Description :

Le projet se déroulera en deux temps :

Etape 1 : Séminaire de travail en direction des jeunes migrants (date de réalisation prévue : juin 2014)

Cette première journée de séminaire réunira des jeunes migrant-e-s qui sont acteurs-trices de la vie associative locale.

A partir d'échanges d'expériences, de débats et d'apports théoriques, ce séminaire permettra de :

- Mutualiser les expériences existantes entre les jeunes migrant-e-s acteurs-trices associatifs, en s'interrogeant sur le rôle de ces expériences dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés ;
- Valoriser les expériences associatives des jeunes migrant-e-s dans le champ du développement de la citoyenneté ;
- Proposer des outils et connaissances complémentaires afin d'optimiser la capacité d'agir-citoyen des jeunes migrant-e-s ;

Favoriser la mise en réseau des jeunes migrant-e-s acteurs-trices associatifs.

Etape 2 : Séminaire régional en direction des professionnels et des jeunes migrants (date de réalisation prévue : octobre 2014)

Cette seconde journée permettra la valorisation et la transmission d'outils s'adressant aux jeunes migrant-e-s pour favoriser l'appropriation des valeurs démocratiques et l'accès à la citoyenneté.

La journée articulera transmissions de connaissances théoriques et d'outils pratiques, et échanges avec le public.

Concernant les deux étapes énoncées, le déroulement de l'action sera le suivant :

1) Préparation des séminaires

- Dans un premier temps, l'ADRIC se chargera des aspects pédagogiques. Un programme détaillé incluant le contenu du séminaire sera élaboré. Au regard du contenu proposé, des intervenant-e-s seront mobilisés, puis réunis, afin de coordonner leurs différentes interventions.
- L'équipe de l'ADRIC organisera les aspects logistiques de l'évènement : réservation de salle, matériel, accueil des participant-e-s, réception, etc.

2) Mobilisation des participant-e-s

- Le programme élaboré puis validé avec les intervenant-e-s sera diffusé sous forme d'invitation.

Pour le premier séminaire de travail, des jeunes migrants du secteur associatif seront préalablement ciblés, notamment par l'intermédiaire de partenaires pressentis : FORIM, FASTI, Association des Marocains de France, Association Aurore, GRDR, OFII, ADSEA, Association ACV.

Pour le second séminaire, l'invitation sera envoyée à l'ensemble du réseau de l'ADRIC (abonné-e-s à la newsletter, visiteurs du site internet), et plus spécifiquement aux acteurs-trices ayant déjà participé à nos différents projets portant sur la thématique de l'accès à la citoyenneté des jeunes migrant-e-s. L'ADRIC

sollicitera également ses partenaires, afin que l'information soit diffusée au sein de leur propre réseau. Elle diffusera enfin l'invitation sur le site « Projets citoyens » de la Région Ile-de-France.

- L'accès aux séminaires se fera sur inscription individuelle. Les inscriptions seront enregistrées par l'ADRIC, en veillant au respect du nombre de places disponibles, puis confirmées par envoi de mails.

3) Déroulement et animation des séminaires

- L'équipe de l'ADRIC sera présente durant la journée de séminaire, pour se charger de l'accueil des participant-e-s et intervenant-e-s, et veiller à son bon déroulement d'un point de vue logistique.

- A l'issue des journées, un compte-rendu des interventions et des échanges sera rédigé puis L'ADRIC entend mettre en place deux journées de séminaire, complémentaires, pour sensibiliser, qualifier et mettre en réseau des jeunes migrant-e-s acteurs-trices associatifs et les professionnels.

Les participant-e-s (professionnels et jeunes) mettront en œuvre une réflexion commune sur l'accès au jeunes migrant-e-s à la citoyenneté, quant à leur insertion sociale et professionnelle. De plus, ils auront l'occasion de s'approprier des outils transférables, nécessaires à optimiser l'appropriation des valeurs citoyennes et l'engagement des jeunes migrant-e-s dans ce champ.

Ces actions auront lieu à Paris et s'adresseront aux professionnels et aux jeunes de la région Ile-de-France.

Méthode d'évaluation envisagée :

L'évaluation du projet sera réalisée en interne. Elle portera à la fois sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés lors du montage du projet et également sur les processus de réalisation ou de non réalisations des objectifs visés.

Les indicateurs qui permettront de mesurer la réussite du projet sont les suivants :

- Nombre et qualité des acteurs œuvrant dans l'accompagnement de jeunes migrant-e-s mobilisés et présents lors de chaque séminaire

- Nombre de jeunes migrant-e-s mobilisé-e-s

Ces indicateurs seront évalués au moyen de feuilles d'émargement.

- Echanges d'expériences et de pratiques lors des séminaires

- Transmission d'outils appropriés aux besoins des professionnels et des jeunes

Ces indicateurs qualitatifs seront évalués au moyen de fiches d'évaluation qui seront distribuées et renseignées par les participant-e-s à l'issue des séminaires. De plus, les expériences et bonnes pratiques qui auront pu être recueillies lors des deux séminaires seront intégrées au compte-rendu qui sera ensuite diffusé auprès des professionnels et des jeunes.

- Nombre de visites sur la plateforme pédagogique sur laquelle les différents outils seront mis à disposition.

Modes de restitution du projet / du programme

L'organisation des séminaires permettra la restitution d'acquis et la présentation d'outils précédemment réalisés par l'ADRIC sur la question de l'accès à la citoyenneté des jeunes.

Par ailleurs, à l'issue de chaque journée, un compte-rendu reprenant le déroulé ainsi qu'une synthèse des échanges, sera diffusé par le biais du site de l'ADRIC et de notre newsletter, diffusée auprès de 1400 abonné-e-s.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

La plateforme pédagogique qui sera présentée lors des séminaires, à partir de laquelle les participant-e-s pourront retrouver les différents outils présentés, permet une mutualisation des bonnes pratiques au niveau de la région Ile-de-France. Elle permettra également une diffusion plus large et dynamique des

outils et bonnes pratiques.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salariés de l'association :

Responsable de formation : 210 heures à 18 €/ heure (coût avec les charges sociales)

Directrice : 70 heures à 35 €/ heure (coût avec les charges sociales)

Adjoint de direction : 112 heures à 19 €/ heure (coût avec les charges sociales)

Formateurs-trices : 32 heures à 45,40 €/ heure (coût avec les charges sociales)

Rapporteurs : 16 heures à 26,8 €/ heure (coût avec les charges sociales)

Personnes extérieures : -

Bénévoles : -

Moyens matériels et équipement :

Location de salles, vidéoprojecteur et micros.

L'ADRIC fera appel à un traiteur pour la réception des participant-e-s (buffet ou cocktail)

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

Région Ile-de-France (Paris, Seine-et-Marne)

Public(s) cible(s) :

- Des jeunes migrant-e-s ressortissants de pays tiers, filles et garçons, âgés de 16 à 25 ans.
- Des professionnels accompagnant les jeunes dont les jeunes migrant-e-s, dans le champ de l'éducation, de l'animation, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention.
- Des acteurs de la société civile

Nombre de participants potentiels :

Les séminaires réuniront plus de 150 participant-e-s au total.

Nombre de destinataires potentiels

A travers la plateforme pédagogique présentée lors des séminaires et à travers la diffusion par notre newsletter de la restitution des séminaires, ce projet prévoit la transmission d'outils et de connaissances auprès de 1 500 destinataires potentiels.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES RECEPTION	1 800,00	13,85%	FONDS EUROPEEN INTEGRATION	6 500,00	50,00%
FOURNITURES	100,00	0,77%	REGION IDF	6 500,00	50,00%
FRAIS DE MISSION DES INTERVENANTS ET DEPLACEMENTS	120,00	0,92%	Total	13 000,00	100,00%
LOCATION DE SALLES	350,00	2,69%			
FRAIS POSTAUX	100,00	0,77%			
TELECOM	230,00	1,77%			
SALAIRES ET CHARGES	10 300,00	79,23%			
Total	13 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 500,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	100 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	4 700,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	8 500,00 €
2012	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	100 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	5 000,00 €
2013	Jeunes pour l'égalité	100 000,00 €
	Montant total	318 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14003507
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : EGALITES/ANNUEL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	61 750,00 €	29,15 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIE KAEL
 Adresse administrative : 119 AVENUE ANDRE MAGINOT
94400 VITRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CHRISTOPHE FORESTIER, Président

Objet : L'association a pour but: recherches, essais et organisation de toutes activités concernant directement ou indirectement, en incluant des applications sociales, le théâtre et le spectacle vivant, la vidéo, les arts plastiques ou toutes autre forme artistique.

Date de publication au JO : 25 novembre 2006

N° SIRET : 44979278700037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Provoquer la parole des habitants et la sublimer artistiquement en utilisant comme matériaux de travail un spectacle pluridisciplinaire, théâtre, vidéo, création sonore et danse.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

- valoriser et diffuser la parole de citoyens/nes et provoquer un débat sur la citoyenneté
- encourager les citoyens à échanger et s'emparer d'un projet commun
- aider à l'émancipation individuelle et collective par la mise en commun de savoir-faire et savoir-être
- créer du lien et lutter contre l'exclusion, l'isolement et le cloisonnement social
- favoriser la mixité sociale, économique, culturelle et intergénérationnelle

Description :

Un triptyque.

En 2012, la compagnie Kael s'est engagée dans un grand projet en trois volets : LibertéS, ÉgalitéS puis FraternitéS.

Ce projet artistique et citoyen consiste en une immersion sur un territoire : pendant trois semaines, l'équipe artistique se plonge dans le quotidien des publics visés. Les actions englobent des récoltes de paroles, des ateliers de pratique artistique et théâtrale puis, en fin de résidence, plusieurs spectacles présentés sur les différents territoires.

En 2014-2015, l'association, souhaite développer le deuxième volet de ce triptyque, EgalitéS, sur plusieurs territoires d'Ile-de-France - Rambouillet, Vitry-sur-Seine et Orsay/Les Ulis - où le projet LibertéS avait été mis en œuvre en 2013.

Des actions artistiques et citoyennes

La première phase du projet sera constituée de récoltes de paroles sur le thème de l'égalité.

Artistes associés et metteurs en scène, iront à la rencontre des citoyens et des citoyennes, se plongeront dans leur quotidien, les écouteront et valoriseront leurs témoignages. Un ingénieur du son/vidéaste suivra cette équipe tout au long des actions pour réaliser des montages sonores au jour le jour et produire un documentaire en fin de résidence.

Parallèlement, des ateliers d'expression artistique autour de la pratique théâtrale seront proposés aux personnes rencontrées. Ces ateliers seront menés par les deux metteurs en scène ainsi qu'un ou plusieurs comédiens/nes, au sein des structures partenaires et auprès de différents groupes. Grâce aux montages sonores réalisés, les paroles seront écoutées par tous et nourriront des discussions et des débats sur l'égalité et la citoyenneté. A partir de ces échanges, les groupes développeront des saynètes, qui seront petit à petit mises en scène, chacun/e participant à la construction d'un projet commun dans lequel tous auront la parole.

A la fin des trois semaines, une représentation restituant le travail effectué au cours de la résidence sera organisée dans chaque structure, avec la participation de comédiens professionnels.

La présentation publique du travail réalisé permettra une prise de conscience par les participants/tes de la valeur de leur parole et de leur capacité à influencer leur environnement par le biais de l'expression artistique. En partant de paroles individuelles, les participants auront créé une parole collective et exprimé leurs idées et leurs opinions.

Parallèlement, l'équipe de la compagnie animera un blog (<http://ciekleinleonarteblog.blogspot.fr/>), retraçant les étapes du projet, avec des extraits sonores, des textes écrits par les participants, des photos et des vidéos. Chaque participant/te aura accès à ce blog et pourra y poster des commentaires.

Un réseau élargi de partenaires

Comme pour LibertéS, les territoires visés seront Rambouillet, Vitry-sur-Seine et Orsay/Les Ulis. Si la compagnie Kael souhaite renforcer et approfondir les relations déjà nouées avec certains acteurs culturels locaux, elle veut néanmoins élargir son champ d'action. Pour cela, elle travaillera avec de nouveaux partenaires sur le terrain, ira à la rencontre de nouveaux habitants et usagers, et cherchera à toucher d'autres publics.

A Rambouillet, la compagnie Kael projette de travailler à nouveau avec la MJC/Centre Social - L'Usine à Chapeaux et les structures partenaires (mission Locale Intercommunale, IFEP, SPIP, lycée Bascan, association Confiance Pierre Boulenger...) mais souhaite également se rapprocher de la mairie de Rambouillet, pour rencontrer de nouveaux acteurs locaux et s'immerger d'avantage sur le territoire du quartier de la Louvière, découvert lors de la précédente résidence.

Après avoir travaillé avec le Centre Social Balzac et les centres de loisirs Cotton et Jaurès, la compagnie Kael souhaite déplacer son action sur une autre Zone Urbaine Sensible de Vitry-sur-Seine, le quartier des Portes du Midi et travailler avec le centre social, la maison de retraite Henri Barbusse et le centre de quartier pré-ados Blaise Pascal. A ce projet, elle prévoit aussi d'associer plusieurs opérateurs culturels (Les 3 Cinés - Robespierre, le Studio-Théâtre, le Mac/Val).

En Essonne, la compagnie Kael travaillera à nouveau avec la Maison Pour Tous des Amonts et le lycée Blaise Pascal d'Orsay, avec lesquels elle entretient des relations privilégiées depuis quelques années. Mais elle souhaite associer à ce projet de nouveaux publics et travaillera ainsi avec la MPT de Courdimanche, le Service d'Accueil de Jour Sesame Orsay, et deux opérateurs culturels, la médiathèque des Ulis et la salle de spectacles le Radazik.

Très impliqués dans la vie locale, ces partenaires seront un relais primordial pour rencontrer les populations et leur donner envie de participer au projet. Ils permettront de faire le lien entre l'équipe artistique et les habitants, et seront impliqués activement dans l'organisation et la coordination des activités. Des contacts seront donc établis au préalable avec ces partenaires, et le projet sera construit avec eux, ce qui permettra à la compagnie Kael de toucher un large public et en particulier des personnes éloignées de l'espace public et en situation d'isolement.

L'idée de la compagnie est ici de faciliter à plus long terme les échanges entre territoires, aussi divers soient-ils, et d'encourager les structures sociales et culturelles d'Ile-de-France à travailler ensemble à des projets collectifs, dépassant les frontières de leurs territoires.

Méthode d'évaluation envisagée :

Suite à la résidence, plusieurs réunions de suivi seront organisées avec les partenaires de terrain et un bilan de cette action sera réalisé afin d'évaluer le projet en question, ses points forts et ses faiblesses, en termes de fréquentation et d'impact sur le territoire.

La compagnie Kael ira également à la rencontre des participants dans le but de recueillir leurs témoignages. Ces entretiens seront enregistrés et analysés. Cela permettra d'évaluer la satisfaction des participants eux-mêmes, l'impact de cette action sur leur parcours personnel, et juger de l'utilité ou non de ces actions.

Une attention toute particulière sera portée sur le blog dédié à cette action, sur lequel chaque participant aura eu l'opportunité de laisser un commentaire.

Modes de restitution du projet / du programme

Les modes de restitution seront multiples :

- créations vidéo et sonores à partir des récoltes de paroles
- blog participatif, sur lequel les participants pourront intervenir tout au long de la résidence
- représentations publiques à la fin des trois semaines de résidence
- réalisation d'un documentaire sur l'ensemble du projet.

Engagement à la mutualisation des bonnes pratiques au niveau régional

A travers les récoltes de paroles et les débats autour de la citoyenneté, le projet EgalitéS permettra de valoriser et faire connaître des territoires différents, des histoires complexes, des cultures multiples. Accessible à tous, le blog servira de vitrine à cette action, laissant libre court à l'expression des uns et des autres.

Cette plateforme de partage permettra ainsi de recueillir les témoignages des participants, analyser les besoins et attentes éventuelles, et bien évidemment évaluer l'action de la compagnie. Cette phase de suivi auprès des participants mais aussi des partenaires est essentielle pour analyser et

réfléchir aux méthodes, repenser la gestion de projets telle qu'elle a pu être envisagée afin de la rendre plus efficiente, au regard de tous.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salariés de l'association :
- 1 administratrice à temps plein (35h), emploi tremplin, 1625 € bruts/mois
- 1 chargée de communication/diffusion/coordination de projets en service civique, 28h/semaine
- 2 intervenants, porteurs du projet et metteurs en scène, en contrats intermittents

Personnes extérieures :

- un ingénieur du son/vidéaste, en contrat intermittent
- une technicienne éclairagiste, en contrat intermittent
- un ou plusieurs comédiens, en contrats intermittents

Bénévoles : 1 ou 2 personnes intervenants ponctuellement pour la logistique, la coordination avec les structures partenaires ou encore le transport des responsables du projet

Intérêt régional :

Territoires bénéficiaires du projet / du programme :

- Rambouillet (Yvelines)
- Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)
- Orsay/Les Ulis (Essonne)

Public(s) cible(s) :

Le projet EgalitéS s'adresse donc à des publics très variés: jeunes et moins jeunes, hommes et femmes de toutes classes sociales confondues, venant de territoires et d'horizons différents, avec ou sans emploi, en situation ou non de handicap...

Les récoltes de paroles seront réalisées auprès des habitants et habitantes des territoires concernés. Les ateliers s'adresseront aux résidents et publics des structures partenaires : scolaires, retraités, personnes handicapées ou en difficulté, adolescents en échec scolaire,... Quant aux spectacles, ils seront gratuits et ouverts à tous, parents, amis, ou à toute personne curieuse, manifestant un quelconque intérêt pour le projet.

Nombre de participants potentiels : 250 personnes (pour les récoltes de paroles, ateliers et représentations publiques)

Nombre de destinataires potentiels : 500 personnes

Localisation géographique :

- YVELINES
- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS	2 384,00	3,86%
SERVICES EXTERIEURS	2 213,00	3,58%
COMMUNICATION	700,00	1,13%
MISSIONS DEPLACEMENTS HEBERGEMENTS	9 616,00	15,57%
FRAIS ADMINISTRATIF	889,00	1,44%
SALAIRES ET CHARGES	45 618,00	73,88%
DROITS D'AUTEUR	330,00	0,53%
Total	61 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
VENTES PRODUITS ET SERVICES	12 000,00	19,43%
DRAC	5 000,00	8,10%
REGION IDF	18 000,00	29,15%
DEPARTEMENT 78	7 000,00	11,34%
DEPARTEMENT 94	3 000,00	4,86%
DEPARTEMENT 91	8 000,00	12,96%
COMMUNE DE VIRY S/SEINE	5 000,00	8,10%
COMMUNE LES ULLIS	3 000,00	4,86%
AIDE EMPLOI SERVICE CIVIQUE	750,00	1,21%
Total	61 750,00	100,00%

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens en date du 7 février 2014 : Favorable

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	18 000,00 €

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AVENANTS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010690
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MEMOIRE URBAINE ET PARTICIPATION DEMOCRATIQUE DANS LA METROPOLE DE DEMAIN / ANNEE 3/PROGRAMME TRIENNAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	82 500,00 €	42,42 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION METROPOP
 Adresse administrative : 27 RUE MORAND
 75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Julien NEIERTZ, Président

Objet : - Créer les conditions d'existence d'un groupement de praticiens, de chercheurs ou de toutes personnes intéressées par la question des représentations des villes de la banlieue et de celles de la ville centre, de leurs habitants et des relations qu'ils entretiennent avec les images produites sur leur vie et leurs conditions d'existence.
 - Faire émerger, rassembler, et rendre accessible au grand public ce qui fait la mémoire et d'expérience des populations des quartiers populaires en tant que cultures constituées.
 - Générer des pratiques interactives de recueil des données et des démarches auto-perspectives de production d'images par les habitants dans un but éducatif ou participatif.
 - Promouvoir les allers-retours entre disciplines scientifiques, entre recherche et pratique, entre villes centres et villes périphériques ou entre générations d'acteurs.

Date de publication au JO : 26 février 2011

N° SIRET : 53037456000015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Avenant n° 2 à la convention initiale n°11015633 du 16 novembre 2011, pour la création d'espaces de valorisation de la mémoire urbaine et d'échanges entre acteurs en vue de questionner la métropolisation en cours en Ile-de-France.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens qui s'est réuni le 8 juillet 2011, la troisième année du projet sera partiellement engagée avant l'attribution de la subvention par la commission permanente. De plus, s'agissant d'un projet pluriannuel, il n'est pas souhaitable d'interrompre temporairement l'exécution de ce projet entre la 2ème et 3ème année.

Objectifs :

- Utiliser la mémoire urbaine des quartiers populaires des trente dernières années comme outil de valorisation de la richesse culturelle et artistique de ces territoires et de leurs habitants.
- Inscire la parole populaire dans le processus de métropolisation en cours en Ile-de-France par l'impulsion de nouvelles formes de citoyenneté active.

Description :

Pour réaliser ces objectifs, l'association déclinera son programme en 2 axes.

1. Elaboration d'outils de mise en valeur de la mémoire urbaine

L'association propose de créer un site internet www.metropop.fr qui vise à recueillir et à rendre accessible une sélection d'archives culturelles et artistiques des quartiers populaires, de manière concertée avec les acteurs locaux et interactive avec les habitants.

Cet espace contiendra notamment :

- une cartographie de la mémoire sur laquelle apparaîtra un panorama des productions culturelles du quartier en même temps que son histoire et ses figures artistiques emblématiques.
- une banque d'images alimentée tant par les recherches menées localement que par les habitants et les associations.
- un fil d'actualités et des coups de cœur commentés sur des productions ou événements liés aux quartiers populaires et à la banlieue.
- un forum de dialogue banlieue-paris-banlieue.

Le site s'adressera également à un public plus spécialisé, notamment universitaire, en proposant à terme un moteur de recherche d'informations sur la banlieue, ainsi qu'une liste de liens des acteurs associatifs.

En vue de l'élaboration de cette outil numérique interactif, des expérimentations locales de recueil de la mémoire seront menées avec l'aide de volontaires en service civil recrutés parmi des jeunes des quartiers populaires et respectant la parité femmes-hommes. Ils seront formés aux techniques de l'ethnographie, de l'enregistrement des données audio et vidéo, et de leur classification. Ces expériences permettront l'extension de la recherche à d'autres localités et territoires franciliens.

Parallèlement, l'association travaillera, dans la perspective du 30ème anniversaire des marches pour l'Egalité en lien avec le réseau Mémoires / Histoires en Ile-de-France, la DRAC et l'ACSE, à la diffusion de ce patrimoine par :

- une journée d'étude scientifique sur ce thème.
- une rétrospective de films de banlieue, professionnels et amateurs.
- une série documentaire, les Metroportraits, réalisée sous la forme de portraits de personnalités, d'artistes ou d'acteurs sociaux des quartiers populaires, qui s'expriment sur leur expérience de la banlieue, leurs représentations intimes et l'impact de l'image de la banlieue sur leur vie.
- une exposition grand public itinérante.
- un livret ou catalogue de l'exposition ainsi qu'un coffret dvd.

2. Organisation de Metrokawas, rendez-vous visant à impulser de nouvelles formes de citoyenneté active à l'échelle de la métropole

Les Metrokawas visent à proposer des temps d'échanges d'expériences, d'idées et de ressources entre

acteurs de la communauté citoyenne, artistique et scientifique de l'Ile-de-France, en lien avec les autres acteurs de la métropole, opérateurs privés ou publics. Il s'agira de mettre en place des lieux « d'incubation » des initiatives et projets innovants dont l'envergure est métropolitaine et la visée participative, notamment en direction des jeunes, des populations immigrées et des habitants des quartiers populaires, et qui sont destinés à produire une expression populaire diversifiée dans le débat public métropolitain.

Réunis tous les deux mois dans un lieu culturel francilien différent à chaque fois, ces espaces permettront de créer les relations informelles et l'entraide dont les acteurs ont besoin pour faire aboutir leurs projets.

Ils prendront la forme de trois types de rendez-vous :

- un « café projet » visant à faire émerger une citoyenneté métropolitaine en présentant et confrontant des projets artistiques, scientifiques ou citoyens.
- un rendez-vous de débat sur une thématique liée à la métropole sur la base d'un support artistique.
- une journée thématique de réflexion-débat sur la participation citoyenne en métropole.

Les Metrokawas s'appuieront sur un Collectif d'acteurs associatifs, artistiques, scientifiques, institutionnels qui agissent ou s'intéressent au devenir de la métropole et/ou des quartiers populaires et de leurs habitants, ainsi qu'aux nouvelles formes de citoyenneté active (FING, Ville Internet, etc.). Celui-ci sera chargé de contribuer au débat sur la gouvernance métropolitaine, en portant l'attention des décideurs publics sur la prise en compte et l'expression des personnes habituellement en marge du débat public. A terme, il sera également mobilisé pour la préparation de l'exposition grand public.

Pour une diffusion large de cette action, plusieurs outils seront déployés : un film documentaire « Regards croisés » donnera la vision d'une trentaine de personnes élus, techniciens, scientifiques et habitants sur le devenir de la métropole, une Metrobox sur le site internet permettra de relayer le projet en proposant des outils ludiques et interactifs d'expression populaire, des partenariats seront noués avec les réseaux d'accueil du public en Ile-de-France (EPN, Bureaux Information Jeunesse, missions locales, lycées, centres sociaux), une plateforme sur Internet permettra de faire avancer les projets en temps réel et collectivement (outils collaboratifs, appel à projets ou à contribution, agendas partagés, annuaire et mailing list).

La première année du programme sera destinée à mettre en place les expérimentations et à développer une première version des outils numériques. Au cours de la deuxième année, les actions seront étendues à de nouveaux territoires volontaires et des fonctionnalités plus avancées seront intégrées au site internet (géolocalisation, banque d'images interactive, forum, etc.). Enfin, la troisième année sera davantage consacrée aux éléments de restitution et plus particulièrement à l'exposition grand public et aux éditions.

Pour compléter cette démarche, l'association mènera en parallèle une étude comparative et internationale de l'image des quartiers populaires, des banlieues et de leurs histoires.

Modes de restitution et de mutualisation :

- Restitution des actions sous diverses formes (exposition, rétrospective, éditions).
- Mise en ligne des éléments liés au projet sur le site www.metropop.fr accessibles aux professionnels et au grand public.
- Réalisation d'un film documentaire « Regards croisés » à partir de l'exploitation et de l'analyse des activités engagées.
- Elaboration d'un livret et d'outils de communication pour la diffusion de l'expérimentation à d'autres territoires.
- Partage des expériences via une logique de réseau et de partenariats locaux, franciliens et européens.
- Animation de « conversations » sur les réseaux sociaux, et notamment twitter.
- Organisation de séminaires d'étude à partir des données recueillies et analysées, et du film documentaire à destination des institutions et de leurs agents.
- Participation au site internet www.projets-citoyens.fr (mise en ligne des productions issues du projet, annonce sur le site des différents événements liés au projet).

Evaluation :

- Réalisation d'une enquête de perception sur la base de questionnaires et d'interviews vidéo.
- Analyse de la parole citoyenne et de l'efficience de la démarche par les scientifiques (anthropologue, sociologue, politologue) présents dans le réseau.
- Evaluation quantitative : nombre de visiteurs du site et fréquentation des expositions et manifestations organisées pour mesurer la visibilité et l'accès aux productions de la culture urbaine des quartiers populaires ; nombre de membres actifs participant et de projets présentés et aboutis pour mesurer l'impact des Métrokawas.
- Evaluation qualitative : diversité des publics touchés (en particulier ceux des quartiers concernés, les jeunes, les personnes issues de l'immigration) et impact sur les représentations des habitants et du public pour mesurer l'influence de l'axe mémoire ; connaissance et reconnaissance du réseau comme lieu de l'interpellation citoyenne et de l'émergence de projets métropolitains, et prise en compte d'une parole issue des quartiers populaires dans le débat public métropolitain pour mesurer la dynamique métropolitaine des métrokawas.

Moyens mis en œuvre :**Moyens humains :**

- 1 chargé de projet pour la mise en place du site et la coordination de l'exposition en année 1 et 2 : salarié de l'association (ETP).
- 6 volontaires en service civil pour la collecte des archives : indemnisés.
- 2 personnes pour la formation des volontaires à l'ethnographie de la mémoire urbaine et le suivi pédagogique : prestataires extérieurs (association Ethnologues en Herbes).
- 1 personne pour le développement et la maintenance du site : prestataire extérieur (association Innovons pour la Concertation sur Internet).
- 1 réalisateur pour l'élaboration du documentaire : prestataire extérieur.
- 2 chercheurs pour l'analyse des données recueillies : prestataires extérieurs.
- personnes pour le cadrage de la démarche d'expérimentation et l'animation autour du projet : bénévoles.

Moyens matériels :

- Achat de petits matériels d'enregistrement audio, photo et vidéo.
- Location de matériel vidéo, d'une table de montage professionnelle et de numérisation des données.
- Achat d'un poste informatique, de logiciels de montage et d'infographie (année 2).

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**Détail du calcul de la subvention :**

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACHATS FORUNITURES	1 200,00	1,45%
LOCATION ASSURANCES ET DOCUMENTATIONS	2 380,00	2,88%
CONCEPTION MULTIMEDIA DU SITE 2 GENERATION ET ANIMATION DES OUTILS	44 200,00	53,58%
PUBLICATION COMMUNICATION FRAIS DIVERS	2 920,00	3,54%
SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL	31 800,00	38,55%
Total	82 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DRJSCS	10 000,00	12,12%
REGION IDF	35 000,00	42,42%
DEPARTEMENT 93	20 000,00	24,24%
VILLE DE PARIS	12 500,00	15,15%
FONDATIONS PRIVES	5 000,00	6,06%
Total	82 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	35 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	35 000,00 €
	Montant total	65 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008570
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : EGALITE ET TERRITOIRES/ANNEE 2/ PROGRAMME TRIENNAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	61 200,00 €	28,59 %	17 500,00 €
	Montant Total de la subvention		17 500,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APEJOB - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ETUDES SUR LE JUDAISME D'ORIENT ET DES BALKANS

Adresse administrative : 8 AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS 11

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Esther BENBASSA, Présidente

Objet : Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à la connaissance de l'histoire et de la culture des communautés juives implantées dans les Balkans, en Orient, et plus largement en Méditerranée et en terre d'Islam, à l'établissement d'un dialogue judéo-musulman constructif, à la valorisation de la diversité culturelle à Paris, en Ile-de-France et en France, et à la création des conditions d'un vivre ensemble respectueux des différences : organisation de colloques et de débats citoyens, publications scientifiques et de vulgarisation scientifique, initiatives pédagogiques, bourses et allocations aux chercheurs et étudiants-chercheurs, organisation de manifestations culturelles diverses.

Date de publication au JO : 10 octobre 1990

N° SIRET : 48424148400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Avenant N°1 à la convention initiale N° 12012064 CP du 21 novembre 2012, pour le programme : Organiser les "Assises annuelles de l'égalité et des territoires", rencontres organisées au Sénat et prolongées par la production d'un film et la publication d'un livre blanc.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens du 06 juillet 2012, la deuxième année du programme sera partiellement engagé avant l'attribution de la subvention par la commission permanente.

Objectifs :

- Etablir un dialogue constructif entre des représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, des responsables politiques de tous niveaux (local, départemental, régional et national) et de toutes sensibilités, des militants associatifs, des formateurs et enseignants autour du thème Egalité et territoires.
- Nouer des partenariats divers, avec d'autres associations nationales et franciliennes, et des médias susceptibles d'atteindre des publics variés : Respect Magazine, Libération, Politis, Mediapart, Rue89, Bondy Blog, etc.

Description :

BILAN Année 1 :

Cette première année, l'APEJOB s'est efforcée, comme elle en a l'habitude, d'associer divers partenaires à son action. L'objectif n'était pas seulement, en l'occurrence, d'obtenir des appuis financiers. Il était aussi de s'assurer des relais de diffusion importants, susceptibles de donner un écho maximal à l'action engagée, de drainer un public à la fois nombreux et aussi divers que possible, et de contribuer par là à enrichir les débats menés et à les prolonger.

L'égalité dans les quartiers, c'est maintenant !

Les premières « assises » du présent cycle triennal se sont donc tenues, sous l'intitulé ci-dessus, au Palais du Luxembourg, sur deux jours, les 30 novembre et 1er décembre 2012. L'idée de départ était simple : juste après l'élection présidentielle et les élections législatives de 2012, quels qu'en aient été les résultats, et juste avant les élections municipales de 2014, tenter de poser un diagnostic clair, précis et exhaustif des inégalités dont souffre notre pays, et spécialement l'Île-de-France, en leurs différents territoires, en termes d'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, aux loisirs, à la culture (entendue au double sens de la « consommation » culturelle et de l'expression culturelle), etc.

- Exposition « In Cité / In Situ »

Publication d'un Livre blanc

Année 2 :

Centres-villes et « banlieues » : des rapports mutuels à réinventer

Cette seconde rencontre se tiendra à nouveau au Sénat, sur deux jours. Elle s'attachera spécifiquement à la question des rapports à réinventer entre « centres-villes » et « banlieues », de sorte à lutter, notamment, pour une « déghettoïsation » de ces dernières.

- Année 3 :

La troisième rencontre aura pour thème Territoires et migrants : pour une pleine intégration sociale, culturelle et citoyenne. Elle abordera les problèmes posés par l'intégration au tissu social, culturel et citoyen des territoires, de populations d'origines et de statuts divers, sédentaires ou de passage, mais toutes marquées, à des degrés variables, au sceau d'une « altérité » problématique ou perçue comme telle : minorités diverses, immigrés, descendants français d'immigrés, mais aussi gens du voyage et Roms.

Chacune de ces rencontres annuelles sera prolongée notamment par la production d'un film vidéo de synthèse des débats (avec des interviews exclusives) et la publication d'un livre blanc réunissant les principales interventions données aux assises, éventuellement augmentées de contributions complémentaires spécifiques.

Par ailleurs, l'APEJOB-PVE sera également l'un des partenaires principaux d'un grand colloque sur la

condition des Roms en France, organisé au Sénat. Ce colloque sera complémentaire de l'action menée par l'association au cours de ce cycle triennal.

Modes de mutualisation et restitution:

Accès libre et gratuit à toutes les données mises en ligne sur le site www.parisduvivreensemble.org.

Méthode d'évaluation :

- Chiffres de la participation au cycle de rencontres;
- Statistiques de fréquentation du site web www.parisduvivreensemble.org;
- Diffusion des livres blancs ;
- Retours presse et médias.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- Salariés de l'association :

1 emploi-tremplin chargé de l'organisation matérielle et du suivi technique des assises annuelles, ainsi que la production des livres blancs (2/3 de son temps de travail consacré à ce projet).

- Intervenants extérieurs : plusieurs dizaines sur les trois années

- Bénévoles : une douzaine

Moyens matériels et équipement :

Une imprimante laser couleur multifonctions (pour les gros travaux d'impression et de reprographie), une imprimante-scanner noir et blanc (pour les petits travaux de secrétariat courant, associée à un autre poste de travail), 2 sets de trois téléphones (pour deux lignes de téléphone disponibles et 3 postes de travail distincts).

Intérêt régional :

Le projet vise à ménager un espace d'échange et de dialogue proprement régional dans un double objectif :

- 1) contribuer à faire de la Région Île-de-France un pôle moteur de la réflexion
- 2) contribuer activement à la lutte contre les discriminations en Ile-de-France

Public(s) cible(s) :

Environ 3 000 sur trois ans dont filles/ femmes : à parité

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable * le taux d'intervention

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
IMPRIMERIE ET GRAPHISME	12 000,00	19,61%
FRAIS DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT	6 500,00	10,62%
FRAIS DE TOURNAGE		
MISSIONS ET DEPLACEMENTS	11 000,00	17,97%
FRAIS DE RECEPTION	6 000,00	9,80%
DOCUMENTATION	4 000,00	6,54%
SITE WEB HONNORAIRE ET MISE EN LIGNE	2 500,00	4,08%
ACHAT MATERIL	5 500,00	8,99%
SALAIRES ET CHARGES PERSONNEL CHARGES	8 700,00	14,22%
FRAIS DIVERS	4 000,00	6,54%
TELECOM ET AFRANCHISSEMENTS	1 000,00	1,63%
Total	61 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RESSOURCES PROPRES	21 200,00	34,64%
REGION IDF	17 500,00	28,59%
ACSE	15 000,00	24,51%
VILLE DE PARIS	7 500,00	12,25%
Total	61 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 500,00 €

Avis favorable du Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens du 6 juillet 2012.

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	10 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	20 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008572
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FEMMES, MEDIAS, BANLIEUES/ ANNEE 3/PROGRAMME TRIENNAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense	51 445,00 €	38,88 %	20 000,00 €
	Montant Total de la subvention		20 000,00 €

Imputation budgétaire : 930-021-6574-102005-300
10200503- Aides régionales

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DU COTE DES FEMMES
 Adresse administrative : 31 RUE DU CHEMIN DE FER
95800 CERGY ST CHRISTOPHE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MICHELE LOUP, Présidente

Objet : L'association, mouvement d'éducation populaire, a pour but de :
 - mettre à la disposition des femmes tous les moyens qui peuvent leur permettre de se prendre en charge pour devenir autonomes, capables de s'assumer et d'assumer leurs enfants si besoin est ;
 - d'agir comme une force de réflexion, d'interpellation et de propositions à partir de la parole des femmes et de la réalité de leurs conditions de vie ;
 - de défendre et assister les femmes et les enfants, victimes de violences.

Date de publication au JO : 5 mars 1983

N° SIRET : 33027588400022

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France

Objet du projet : Avenant N°2 à la convention initiale N°11015546 du 16 novembre 2011 pour le programme de la mise en place d'une recherche-action sur la place des femmes et des « banlieues » dans les médias sous la forme d'ateliers de réflexion et de production.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Compte tenu des délais d'instruction des dossiers de la Région et de l'intérêt de ce projet confirmé par l'avis favorable du comité d'étude et d'orientation des projets citoyens qui s'est réuni le 8 juillet 2011, la troisième année du projet sera partiellement engagée avant l'attribution

de la subvention par la commission permanente. De plus, s'agissant d'un projet pluriannuel, il n'est pas souhaitable d'interrompre temporairement l'exécution de ce projet entre la 2ème et la 3ème année.

Objectifs :

- Permettre aux femmes de développer leur propre esprit critique, notamment sur le discours médiatique, en leur apportant des clés de compréhension sur leur environnement social et institutionnel, et en favorisant leur expression.
- Interroger la problématique du genre dans les pratiques sociales, les pratiques professionnelles des journalistes et acteurs-trices de la vie publique.

Description :

Depuis 4 ans, l'association organise chaque semaine un atelier « le petit déj » réunissant une quinzaine de femmes issues de Sarcelles. Ces moments d'échanges ont permis de faire ressortir un intérêt particulier pour la question de l'image des femmes « de banlieues » véhiculée par les médias et du manque de visibilité et d'espace d'expression qu'elles ont au sein de ces médias.

Année 1 - Accompagnement à la construction d'un esprit critique quant à la représentation des femmes et des banlieues dans les médias (octobre 2011 à septembre 2012).

Cette première année a permis aux participantes de découvrir le milieu des médias.

Dans un second temps, elles ont été amenées à réaliser un mini-reportage autour de la campagne présidentielle et de la place occupée par les quartiers populaires, et de l'électorat populaire et féminin.

Année 2 - Confrontation des ressentis et production de supports pour mettre en évidence les représentations stéréotypées des femmes vivant dans les banlieues (octobre 2012 à septembre 2013).

La deuxième année doit permettre d'apporter une nouvelle dimension au projet en mettant les femmes de Sarcelles et Cergy en mouvement vers les autres associations et groupes de quartiers des autres villes associées à la démarche. Des échanges seront notamment créés avec les membres de La Clairière (Paris 1), de Graines de Soleil (Paris 18), les résidentes des centres d'hébergement "femmes victimes de violences" de la Fédération Solidarité Femmes.

Une exposition, sous la forme de " Unes " de journaux, sera réalisée à partir de la production de trois rubriques par les participantes elles-mêmes :

- les chroniques hebdomadaires de l'Espace Femmes sur la place des femmes et de la banlieue dans les médias.
- des portraits de femmes ordinaires qui assument le plus souvent discrètement un rôle remarquable par ce qu'elles déploient autour d'elles, pour elles ou avec un potentiel de résistance et ou de transformation sociale.
- le premier souvenir historique et médiatique des femmes participantes au projet ou plus largement celles fréquentant les structures partenaires.

Enfin, trois documentaires ou reportages de 5 minutes seront réalisés et montés par les participantes, encadrées par des professionnelles, à partir d'événements politiques et citoyens locaux, nationaux ou internationaux.

Année 3 - Renforcer les femmes jeunes et / ou adultes dans leur appropriation de leur droit de cité pour améliorer leur capacité d'agir (janvier 2014 à septembre 2014) :

Cette troisième année, qui sera le point d'aboutissement de la recherche-action, aura pour objectif de mettre en évidence les normes sociales stéréotypées auxquelles répond le discours médiatique. Il s'agira de valoriser le travail entrepris et de coupler les résultats de cette expertise avec des recherches sociologiques et journalistiques.

Un événement sera ainsi organisé à l'échelle francilienne afin de valoriser les productions des participantes, de croiser leurs réflexions avec d'autres expériences, et de les mettre en perspective avec celles d'élu-e-s. Un travail étroit sera mené en ce sens avec le Centre Hubertine Auclert, l'association des élu-e-s contre les violences faites aux femmes et l'association Adric.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- 3 personnes (directrice générale adjointe, technicienne qualifiée et agent administratif) pour la direction et la gestion du projet : salariées de l'association (0,18 ETP).
- 3 chargées d'accueil pour le volet éducatif, pédagogique et social du projet : salariées de l'association (1 ETP).

Public(s) cible(s) :

Femmes fréquentant l'association et les structures partenaires.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS
- CA DE CERGY-PONTOISE
- CA VAL DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

Détail du calcul de la subvention :

Montant de la base subventionnable*le taux d'intervention

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS ET FOURNITURES	921,00	1,79%	ETAT DROITS DES FEMMES	8 445,00	16,42%
ACTIVITES LIES AU PROJET	475,00	0,92%	REGION IDF	20 000,00	38,88%
LOCATION ENTRETIEN ASSURANCE	3 877,00	7,54%	DEPARTEMENT VAL D'OISE	18 000,00	34,99%
HONORAIRES	475,00	0,92%	VILLE DE SARCELLES	5 000,00	9,72%
PUBLICATION	1 519,00	2,95%	Total	51 445,00	100,00%
MISSIONS DEPLACEMENTS	396,00	0,77%			
FRAIS POSTAUX	601,00	1,17%			
PRESTATIONS EXTERIEURS	1 313,00	2,55%			
CHARGES DE PERSONNELS	40 421,00	78,57%			
autre charges de gestion courante	1 447,00	2,81%			
Total	51 445,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 000,00 €

Avis Comité d'étude et d'orientation des Projets citoyens du 25 janvier 2013 en date du 25 janvier 2013 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	30 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	48 658,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	48 652,00 €
2012	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	27 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	25 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	23 200,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	5 000,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	140 262,00 €
2014	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	110 250,00 €
2014	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	3 000,00 €
	Montant total	466 022,00 €

ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION : NOUVELLE CONVENTION TYPE

CONVENTION N° ANNUELLE/BIENNALE/TRIENNALE

« Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France »

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération N° CPXXXX du XXXXX,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : XXXXXXXXXXXX
dont le statut juridique est : XXXXXXXXXXXX
N° SIRET : XXXXXXXX
Code APE : XXXX
dont le siège social est situé au : XXXXXXXXXXXX
ayant pour représentant XXXXXXXXXXXXXXXX
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR01-11 du 8 avril 2011.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et des conditions suivantes.

Les conventions pluriannuelles participent au soutien de programmes biennaux ou triennaux eux même décomposés en projets/actions annuels.

L'ensemble des modalités ci-dessous s'entendent par projet/action.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CPXXXX du XXXX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXX pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : XXXX (référence dossier n°XXXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XXXX% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXXX €, soit un montant maximum de subvention de XXXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le suivi et l'évaluation au fur et à mesure de la réalisation du projet ou du programme (convention pluriannuelle), sur un plan quantitatif comme qualitatif seront réalisés selon les modalités suivantes : le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Région des indicateurs de suivi des actions financées dans le cadre du projet ou programme. L'analyse de ces indicateurs doit constituer une base afin d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs définis dans l'annexe dénommée « fiche projet »; de disposer d'une description précise et étayée à l'appui de données objectives et chiffrées des actions menées grâce aux financements apportés à l'organisme et de mesurer les résultats obtenus ainsi que les retombées indirectes des actions de l'organisme.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informers la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informers la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informers la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

Convention pluriannuelle : avant la mise œuvre des années 2 ou 3 du programme soutenu, la Région vérifiera que lesdites informations lui ont bien été communiquées.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, le co-contractant s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

Mutualisation des expériences et mise en réseau des acteurs : le bénéficiaire de la convention s'engage à mutualiser son expérience. Cette volonté de mise en réseau pourra s'exprimer par l'organisation d'événements ponctuels de restitution ou de mutualisation des projets soutenus ; par la contribution à l'amélioration du site internet collaboratif «projets-citoyens» ou par tout autre moyen.

TAUX DE SUBV EGAL OU SUP A 50% : Dans la mesure où le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total de l'opération, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 40 % du montant de la subvention.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Pour les subventions inférieures ou égales à 10 000 €, la subvention fait l'objet d'un versement en une fois sur demande du bénéficiaire après notification d'attribution de la subvention. Le bénéficiaire est tenu de produire les pièces demandées dans le cadre du versement du solde (article 3.2.3 de la présente convention) dès l'achèvement de l'action. A défaut, il devra reverser à la Région le montant de la subvention versée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement unique est possible si l'organisme justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie débutant à la date de la demande, daté et signé par le représentant légal et complété du cachet de l'organisme.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :

- un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme,
- un compte rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.

En complément, un bilan qualitatif de l'action/du projet qui fait l'objet de la subvention est exigé. Rappel : Pour les conventions pluriannuelles, les dispositions financières s'appliquent annuellement.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du XXXX et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XXXX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale (ou solde de la subvention de la dernière année d'exécution du programme pour une convention pluriannuelle) ou à défaut par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

Convention pluriannuelle : Les années 2 et 3 des programmes doivent obligatoirement faire l'objet de la signature d'un avenant qui fixera le montant de la subvention de l'action N+1 ou N+2 validé par la commission permanente. Le projet/action de l'année écoulée devra être soldé selon les modalités prévues par la convention avant toute continuité du programme.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° CPXXXX du XXXX.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

Le Président
du Conseil Régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire
XXXX